

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 107

MONTREAL, LE MARDI 7 MAI 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

La bête humaine

En prétendant s'appuyer sur des droits constitutionnels, un chien a intenté une action en justice, aux États-Unis, après s'être vu refuser l'accès à la terrasse d'un restaurant. S'agit-il du dernier délire d'une société complètement tarée ou de l'indice d'une crise profonde des catégories juridiques occidentales, patiemment élaborée au fil des siècles? En cette Semaine de la vie animale, faut-il en rire ou en pleurer?

Devil Mec Marsh, le « fils » de l'avocat Harold Marsh, est un caniche nain de trois ans qui en a ras le bol de souffrir de discrimination par rapport aux pigeons qui, contrairement à lui, ont accès à la terrasse du tristement célèbre restaurant Mezzaluna, où Nicole Brown Simpson, l'ex-épouse de O. J., a pris son dernier repas. Voilà pourquoi il a porté plainte contre la municipalité de Los Angeles, qui interdit la présence des chiens au restaurant, et a demandé que la terrasse soit déclarée « domaine canin ».

Ce n'est pas la première fois, tant s'en faut, qu'un procès implique un animal. Les comparaisons de bêtes accusées de divers méfaits ont en effet été nombreuses au Moyen Âge, et cette pratique s'est maintenue jusqu'à l'aube du siècle des Lumières (XVIII^e siècle). En 1494, un pourceau était ainsi dûment jugé et condamné à être pendu et étranglé pour avoir défiguré et tué un enfant dans son berceau.



Jean Pichette

Mais Devil Mec Marsh, lui, ne se trouve pas au banc des accusés: il intente une poursuite « de son propre chef », même si l'histoire ne dit pas dans quelle langue il a jappé sa requête. Il serait tentant d'analyser une telle démarche du simple point de vue de la psychologie, humaine plutôt qu'animale, en assimilant l'avocat du « demandeur » à quelque un d'un peu... bête. Pourtant, la procédure de Marsh (père ou fils...) ne fait que pousser à la limite une logique qui traverse tout le mouvement de revendications des droits des animaux.

« Considérant que tout animal possède des droits: ainsi débute le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'animal, adoptée par l'UNESCO en 1978. Le premier article se lit comme suit: « Tous les animaux naissent égaux devant la vie et ont les mêmes droits à l'existence. » Ce pastiche de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 conclut par l'affirmation que « les droits de l'animal doivent être défendus par la loi comme les droits de l'homme ».

C'est une chose d'adopter une attitude respectueuse à l'égard de « nos amis les animaux »: c'en est cependant une autre de traduire ce devoir éthique en « droits des animaux ». Il ne s'agit nullement ici de passer l'éponge sur les exactions trop souvent commises contre les animaux: avec ou sans « droits des animaux », l'exigence de ne pas les maltraiter demeure. Mais on peut s'interroger sur l'idée de leur accorder la personnalité juridique, jusqu'ici réservée aux êtres humains.

La décision d'accorder des droits aux animaux révèle en effet une transformation fondamentale de la représentation qu'on se fait du genre humain. L'animal est un miroir qui reflète l'identité humaine. D'Esopé à Jean de La Fontaine, le renard comme la tortue permettent de lever le voile sur des zones d'ombre de la bête humaine. Plus près de nous, de nombreux films, de *La Planète des singes* à *Babe*, continuent de témoigner de notre attraction-répulsion envers les bêtes. Il ne faut donc pas s'étonner que la reconnaissance de l'homme comme sujet de droit se soit accompagnée, notamment aux XVII^e et XVIII^e siècles, de longs débats sur l'épineuse question de l'existence ou non de l'âme des bêtes. Percus comme des êtres privés de toute dimension subjective, à l'instar de la nature en général, les animaux devenaient alors de simples choses entre les mains des hommes: réputés avoir le monopole de la raison, ces derniers pouvaient disposer librement des bêtes, plutôt que de les poursuivre en justice lorsqu'elles commettaient un « crime ».

Le sujet de droit porte donc le masque (le *persona*, comme dans « personnalité juridique ») d'un certain idéal de l'être humain. Et la langue française a le mérite d'avoir su nommer la zone grise entre cet être idéal, rationnel, et l'animal: la bête, la part animale qui continue parfois d'habiter l'homme. Devenu à son tour titulaire de droits, l'animal illustre désormais l'éclatement de cette image motrice de la modernité occidentale. Le sujet de droit, loin de partager avec ses *alter ego* un idéal commun — accéder à la raison — qui le définirait comme tel, devient un ersatz de lui-même. Tout ce qui se présente comme le support d'un intérêt spécifique peut désormais prétendre au titre de sujet de droit, multipliable à l'infini: le caniche, mais aussi l'arbre, la rivière, le foetus, l'air et *tutti quanti*.

Paradoxe: plus ce repli sur les particularismes s'accroît, plus la loi de la jungle devient seule souveraine. Après tout, quand il n'y a plus de normes communes, n'est-ce pas la loi du plus fort qui permet de trancher entre les revendications opposées? George Orwell l'avait suggéré à sa façon, dans *La Ferme des animaux*: « Tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ». Devil Mec Marsh ne semble pas l'avoir compris, contrairement à son illustre cousin Milou. Dommage pour ce dernier: on aurait aimé qu'il puisse faire taire la Castafiore pour cause de pollution sonore...

« Tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres »

INDEX	MÉTÉO
AgendaB7	Montréal Ensoleillé le matin. Ciel variable en après-midi. Dégagement en soirée. Max: 16
Avis publicsB6	Québec Ensoleillé. Max: 16
ClasséesB4	Détails en B 6
CultureB8	
ÉconomieB2	
ÉditorialA6	
Le mondeB5	
Mots croisésB4	
Les sportsB6	

POLITIQUE

L'Opération citoyenneté n'avait rien d'illégal, dit Robillard

PAGE A 4

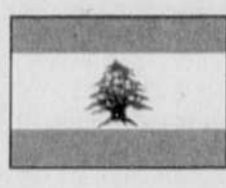


MONTREAL

Le retour des cols roulés chantants

PAGE A 3

LE MONDE



Can: l'armée israélienne plaide l'erreur

PAGE B 5

Chrétien échappe au tribunal

Québec impose un arrêt immédiat des procédures dans l'affaire Clennett

JEAN DION
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Le citoyen Jean Chrétien n'aura pas à répondre devant un tribunal de l'incident du 15 février dernier lorsqu'il a empoigné à la gorge le manifestant Bill Clennett.

Ainsi en a décidé hier le procureur général du Québec, Paul Bégin, qui a imposé un arrêt immédiat des procédures tout juste après que le juge Pierre Chevalier, de la Cour du Québec, eut déclaré recevable une accusation pour voies de fait simples contre le premier ministre du Canada.

Cette mesure exceptionnelle permet d'épargner à M. Chrétien, qui aura été un accusé pendant un peu moins de deux heures, une comparution devant le tribunal et une poursuite criminelle.

L'affaire avait été lancée par Ken Russell, un chômeur du Nouveau-Brunswick, qui s'était prévalu d'une dispo-

tion obscure du Code criminel permettant à tout citoyen de demander à la Cour de porter des accusations même s'il n'est pas lui-même victime de l'acte concerné. Hier, après une audience à huis clos en compagnie de MM. Clennett et Russell au Palais de justice de Hull, le juge Chevalier avait, séance tenante, autorisé la poursuite des procédures et cité le premier ministre à comparaître le 6 juin prochain.

VOIR PAGE A 8: TRIBUNAL



Les premiers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard se sont croisés hier à la Biosphère de l'île Sainte-Hélène pour accueillir à Montréal l'arrivée du Secrétariat permanent de la convention des Nations-unies sur la diversité biologique.

La cause de M^e Guy Bertrand

Ottawa s'abstiendra si Québec ne s'en mêle pas

BRIAN MYLES
JEAN DION
LE DEVOIR

Le premier ministre du Canada Jean Chrétien et son homologue québécois Lucien Bouchard ont uni leur voix, hier à Montréal, pour vanter les mérites du mouvement vert. Mais c'est à leur seul terrain d'entente, les soubresauts de l'affaire Guy Bertrand ayant eu tôt fait de ramener les querelles politiques au premier plan de leur rencontre.

Le premier ministre Chrétien a déclaré que le fédéral pourrait s'abstenir plus facilement de prendre part à la cause de l'avocat Guy Bertrand, qui conteste la constitutionnalité d'un éventuel référendum québécois, si le gouvernement Bouchard ne s'en mêlait pas non plus.

Interrogé par les journalistes sur l'hypothèse voulant qu'Ottawa s'engage dans la cause de M^e Bertrand, M. Chrétien a soutenu que « s'ils n'y participent pas [le gouvernement du Québec], ça va être plus facile pour nous de ne pas y participer ».

De son côté, Lucien Bouchard voit mal comment le gouvernement du Québec pourrait demeurer à l'écart de cette cause, puisqu'il est « intimé ».

« La conclusion recherchée [par M^e Bertrand] est de nier un droit absolu, comme celui du peuple du Québec de décider de son avenir politique par voie de référendum, a justifié M. Bouchard. Ça paraît un peu difficile — pour ne pas dire impossible — pour un gouvernement de se désintéresser ».

L'ancien militant indépendantiste Guy Bertrand se rendra en Cour supérieure dès lundi prochain pour tenter d'empêcher la tenue d'un référendum qui permettrait au Québec de déclarer unilatéralement sa souveraineté.

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Entre bilinguisme et bilinguisme

En 1993, l'objectif de la loi 86 était de reconnaître aux personnes physiques le droit d'utiliser leur langue au fronton de leurs commerces

Quand Lucien Bouchard maintient les dispositions de la loi 86 qui autorise l'usage de l'anglais dans l'affichage pourvu que le français y soit prédominant, donne-t-il le feu vert au bilinguisme généralisé? À voir les manifestations dans l'ouest de Montréal on pourrait le croire. Mais en revenant trois ans en arrière, quand la loi 86 a été adoptée, on note que telle n'était pas l'intention du législateur.

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

De nombreux avis, déclarations et interprétations soumis durant les discussions sur la loi 86, en 1993, montrent que l'objectif était de reconnaître aux personnes physiques le droit d'utiliser leur langue au fronton de leurs commerces. Dans l'argumentation livrée par le gouvernement, nulle part il n'est question de satisfaire le désir d'anglophones de voir leur langue dans l'affichage commercial.

Le droit que le gouvernement libéral se disait prêt à reconnaître, c'était celui des propriétaires de commerces d'utiliser leur langue sur leurs affiches. Il s'agissait de se conformer aux jugements des tribunaux qui considéraient qu'en prohibant la langue d'un commerçant, le

gouvernement du Québec brimait sa liberté d'expression, reconnue dans les chartes des droits et libertés.

C'est pourquoi dès l'ouverture des discussions, en décembre 1992, le ministre Claude Ryan manifestait sa préférence, en conférence de presse, pour limiter aux petits commerçants, à l'exclusion des corporations et des grandes chaînes le droit de s'afficher en deux langues.

Quelques mois plus tard, le Conseil de la langue française abonda dans ce sens. Dans un avis demandé par le ministre, le CLF recommandait que « les entreprises individuelles qui sont la propriété de personnes physiques puissent utiliser l'anglais avec le français. Le

Vidéotron abandonne la télévision interactive

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Six ans après la présentation d'un premier match de hockey en mode interactif (Canadien-Rangers), Vidéotron renonce à la télé interactive. Dès la fin du mois, cette « bête » sera retirée de l'appareil Vidéoway, auquel 250 000 Québécois sont abonnés.

Avec sa télé interactive, Vidéotron espérait s'assurer une place de choix dans le nouveau monde des communications. Mais aujourd'hui, une avalanche de dollars plus tard, le câblodistributeur est forcé de reconnaître l'échec de cette technologie, qui fait figure de dinosaure à l'heure de l'autoroute électronique et des jeux vidéos de toutes sortes.

« Nous n'avons plus aucune raison de faire et d'offrir de la télé interactive; le consommateur préfère autre chose », résume le porte-parole de Vidéotron, Jean-Paul Galerneau.

Le câblodistributeur est propriétaire de Vidéoway et sa filiale, Télé-Métropole, est responsable de la mise en ondes des émissions interactives, où une douzaine de personne travaillent.

Les abonnés de Vidéoway utilisent donc très peu les

VOIR PAGE A 8: VIDÉOTRON

VOIR PAGE A 8: BILINGUISME

LES ACTUALITÉS

L'itinéraire

Un pont entre les classes sociales

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

PHOTO JACQUES GRENIER

Depuis deux ans déjà, le magazine *L'itinéraire* est vendu dans les rues de Montréal. Pour chaque numéro vendu un dollar, le camelot empoche 50 cents. Daniel Petit y a trouvé à la fois un emploi de journaliste et de camelot.

Un sondage donne également le profil des lecteurs de *L'itinéraire*. Parmi ceux-ci, on trouve beaucoup plus de femmes que d'hommes, la majorité étant détenteurs d'un baccalauréat. La moitié des lecteurs gagnent plus de 31 000 \$ par année, et 24 % plus de 51 000 \$ par année, 25 % sont des professionnels, 42 % possèdent un ordinateur, 40 % d'entre eux dépensent plus de 25 \$ par mois à l'achat de livres, 42 % d'entre eux ont assisté à plus de trois pièces de théâtre, spectacles de danse ou musical au cours des six derniers mois. 400 lecteurs de *L'itinéraire* avaient répondu à un premier sondage de la maison et plus de 200 personnes avaient répondu à un second sondage.

La rue est une voie que toutes les classes sociales empruntent. C'est sur cette idée sans doute que se fonde l'existence d'un magazine comme *L'itinéraire*, écrit et produit en grande partie par d'anciens itinérants, qui vous est offert chaque mois dans les rues de Montréal, et qui fête ses deux ans d'existence.

L'aventure a commencé sur une initiative du groupe communautaire *L'itinéraire*, qui tenait déjà un café-rencontre pour itinérants. Entre 1990 et 1992, elle prenait la forme d'une petite brochure photocopiée. Aujourd'hui, la publication tire à 25 000 exemplaires, un tirage qui a doublé en deux ans. La dernière édition de *L'itinéraire* livre des témoignages de personnes ayant eu ou ayant encore des problèmes de toxicomanie, de prostitution, d'itinérance, mais elle reçoit également des lettres, poèmes et témoignages de personnes ayant été sollicitées dans la rue par les camelots dans la rue.

Plusieurs adolescents ont par exemple écrit au journal pour soutenir les démarches de recherche d'emploi d'une ancienne prostituée. L'une des chroniques, intitulée «itinérant un jour, ex-itinérant toujours», est signée par un auteur qui se demande où on finit en sortant de l'itinérance «dans l'rang?». L'auteur, Jean-Marie Tison, écrit les lignes suivantes: «Notre journal témoigne d'une résistance, d'une volonté de s'organiser en plus d'établir un pont entre «ceux d'en haut et ceux d'en bas». Les vingt et quelque mille personnes qui achètent le journal aux camelots sur la rue, chaque mois, prouvent «hors de tout doute raisonnable» que ce pont existe bel et bien.»

Puisque «entre 15 et 20 % de la population des centres de détention Bordeaux et Parthenais sont des itinérants», on y lit aussi quelques lignes sur le système carcéral. Un détenu sert d'ailleurs à *L'itinéraire* de «correspondant» en prison.

Réforme du système de santé

Les infirmières veulent avoir leur mot à dire

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les infirmières du Québec ont assez d'être laissées pour compte par le gouvernement lorsque vient le temps de les impliquer dans les organismes ou comités consultatifs chargés d'administrer et de vérifier les nombreux virages imposés dans les services de santé.

Devant ce qu'elle a décrit comme «une période charnière de son histoire faite d'incertitudes et de remises en question», la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) Gyslain Desrosiers a profité, hier, de l'ouverture, dans la Capitale, des états généraux de la profession pour demander aux 2500 membres présents d'exprimer ouvertement leur vision du système et de mettre de l'avant des solutions innovatrices.

«Je dis aux infirmières, at-elle expliqué, non pas nécessairement de monter aux barricades, mais de mettre sur la table des solutions-clients parce que ce sont les groupes les plus innovateurs en cette matière qui vont garder leur place.»

Déjà, l'Ordre a répertorié des centaines d'initiatives prises par les infirmières «en matière de soutien au virage ambulatoire» et Mme Desrosiers souhaite que celles qui ont des idées susceptibles d'améliorer les soins, les services à domicile et en milieu hospitalier et de produire des économies de temps et d'argent «sortent de l'ombre, les rendent pu-

bliques pour que la population comprenne que le succès des soins de santé passe par les infirmières».

«On ne soignera plus la population de la même façon, a précisé Mme Desrosiers, et on ne veut pas que notre profession s'éparpille et s'essouffle dans tout le processus de changement. On a convenu qu'il était temps de tenir ces états généraux pour être en mesure d'influencer le système de santé et surtout les choix que le gouvernement va faire.»

«On ne soignera plus la population de la même façon et on ne veut pas que la profession s'éparpille dans le processus de changement»

Malgré l'insécurité qui règne dans la profession, Mme Desrosiers a souligné qu'on y retrouve beaucoup d'occasions nouvelles «de consolider son rôle autant comme éducatrice de la santé mais aussi de faire en sorte que les patients puissent bénéficier d'une continuité de soins».

«Présentement, ce sont les infirmières qui assurent les soins entre l'hôpital et le domicile, at-elle souligné, ce sont elles qui développent aussi les programmes.»

Les infirmières, de toute évidence, sont outillées et prêtes à rencontrer les défis du changement, «mais elles veulent être entendues par les administrateurs du gouvernement».

«Ce qui nous inquiète, a soutenu Mme Desrosiers, c'est que le gouvernement donne très peu de place à la profession au niveau des instances décisionnelles. Il n'y a pas d'infirmières dans les régies régionales, dans le Conseil de la santé et bien-être. C'est la même chose pour le comité chargé de créer le futur Institut national de la santé.»

EN BREF

CÉGEP: MOINS DE CHÔMEURS DANS LE SECTEUR TECHNIQUE

Québec (PC) — Le taux de chômage a diminué en un an de 16,8 % à 10,9 % chez les jeunes qui ont obtenu récemment un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation technique, révèle l'enquête «La relance au collégial (Situation au 31 mars 1995)», menée par le ministère de l'Éducation. Cette enquête, dont les résultats ont été rendus publics hier, a été effectuée auprès d'environ 7700 diplômés et diplômées du secteur technique qui ont terminé avec succès un programme d'études collégiales sanctionné par un DEC en 1993-94. Ces personnes, toutes âgées de 24 ans et moins, ont été interrogées environ dix mois après la fin de leur programme d'études. Au cours des douze dernières années, le taux de chômage des nouveaux diplômés et des nouvelles diplômées de la formation technique a varié, au gré des cycles économiques, entre un minimum de 6 % et un maximum de 17,1 %.

LA CARAVANE DÉNONCE OTTAWA

Ottawa (PC) — La Caravane d'amitié Québec-Cuba dénonce le peu d'empressement du gouvernement fédéral à intervenir auprès des États-Unis afin de dénoncer la saisie de matériel informatique destiné à Cuba. Selon la porte-parole de la Caravane, Madeleine Lécuyer, qui était membre de plusieurs conseils d'administration, ex-ministre, Monique Vézina compte trente années d'engagement dans les domaines de l'éducation, de la promotion des femmes, de la famille, du développement régional, de la coopération internationale et de la francophonie. Monique Vézina succède à Louise Laurin.

MONIQUE VÉZINA ÉLUE PRÉSIDENTE DU MNQ

Le Devoir — Monique Vézina vient d'être élue à la présidence du Mouvement national des Québécois. Les délégués du MNQ, une organisation regroupant plus de 200 000 membres sur tout le territoire du Québec, ont reconnu unanimement en Mme Vézina le leader capable de poursuivre les objectifs du Mouvement. Outre l'affirmation nationale du peuple québécois qui passe par la souveraineté, les priorités d'action de la nouvelle présidente s'inscrivent dans une perspective de continuité. En devenant présidente du MNQ, Monique Vézina devient aussi présidente de la Fête nationale du Québec en vertu du mandat confié à cet organisme par le ministère des Affaires municipales. Première femme à présider une fédération régionale et à siéger au conseil et à l'exécutif de la Confédération des Caisses populaires et d'économie, gestionnaire en communication, membre de plusieurs conseils d'administration, ex-ministre, Monique Vézina compte trente années d'engagement dans les domaines de l'éducation, de la promotion des femmes, de la famille, du développement régional, de la coopération internationale et de la francophonie. Monique Vézina succède à Louise Laurin.



Mazda Millenia S 1996.

MILLENNIA S. PREMIÈRE, SELON LES EXPERTS!

En septembre 1995, *Motor Trend Magazine* soumettait à un test comparatif six voitures luxueuses, dont la BMW

325i, la Mercedes-Benz C280 et la Lexus ES 300. Résultat : la Mazda Millenia S est arrivée première.

Devant la Mazda Millenia S, les experts du *Motor Trend* ont craqué. Pourquoi?

À cause de son moteur à cycle Miller : «Un moteur V6 performant de 2,3 litres à DACT et 24 soupapes, utilisant un système d'alimentation à injection multipoint sophistiqué, produisant 210 ch et un couple de 210 lb-pi».

Mais aussi à cause de son châssis et de sa suspension sport, de son système antipatinage électronique, de son ratio poids-puissance peu élevé et de sa conception ergonomique.

Conclusion des spécialistes du *Motor Trend* : «La Millenia S mélange fougue, beauté, confort et espace intérieur avec un ensemble de performances inouïes».

(Parmi les voitures testées, c'est aussi celle dont le prix est le moins élevé.)

Millenia S. Pour vivre à 100 à l'heure. En douceur...

MILLENNIA S
468 \$
par mois/24 mois
LOCATION
Personnalisable
MAZDA

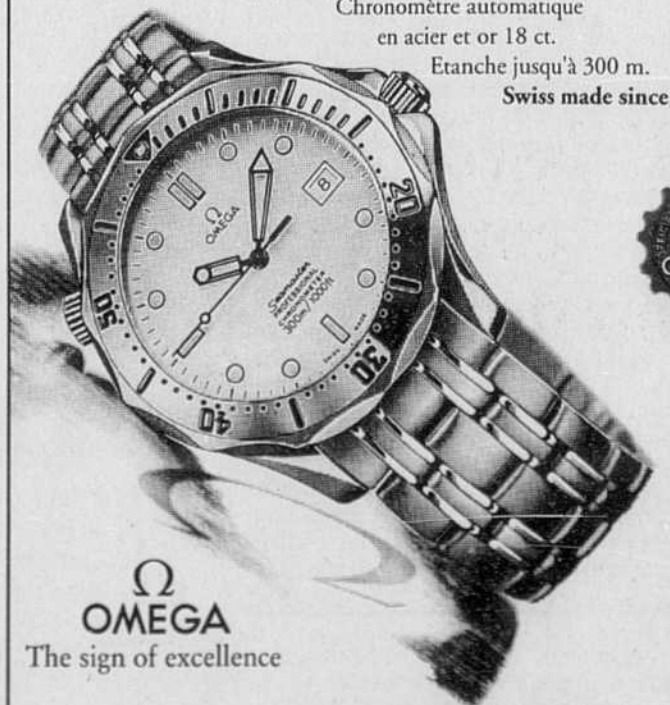
mazda
EMPORTE-MOI

OMEGA

LE LIEN ENTRE LE PASSE ET LE FUTUR

Omega Seamaster Professional.
Chronomètre automatique
en acier et or 18 ct.

Étanche jusqu'à 300 m.
Swiss made since 1848.



OMEGA
The sign of excellence

ROGER ROY
HORLOGER BIJOUTIER
935 ouest, rue LaGauchetière, Montréal H3B 2M9
SIÈGE SOCIAL DU CN Tél.: 861-4489

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél. : (514) 861-4489


Le retour des cols roulés chantants

La Mémoire des boîtes à chansons, cinq programmes doubles au Spectrum et une série télévisée au Canal D

 SYLVAIN CORMIER
 LE DEVOIR

L'heure est au néo-yéyé: le Boum Ding Band réédite les chansons des Atomes, Hou-Lops et autres Lutins, le Classel Gilles Girard et le co-animateur de Jeunesse d'aujourd'hui Joël Denis revêtent leurs costumes d'époque pour colporter Pizza Hut, et les Jaguars, groupe-phare du rock instrumental, roi des salles de danse en 1964 avec l'immortelle Mer morte, viennent d'achever un nouvel album. Il fallait bien que les chansonniers, ennemis héréditaires du yé-yé, réagissent de la bouche de leurs chansons d'auteur.

Ils étaient tous présents hier au grenier de l'auberge du Vieux Saint-Gabriel, entourés d'affiches d'époque qui les montraient avec leurs guitares moulées à même le genou, leurs lampions tressés en filets de pêche et leurs cols roulés en terre cuite, pour le dévoilement de la programmation de *La Mémoire des boîtes à chansons*, série de spectacles enregistrés pour la télévision qui réunira au Spectrum les héros de l'ère pré-Orsvid'Cho de la chanson québécoise. Ainsi que leurs héritiers. Et vous y êtes conviés. Gratuitement.

Ce ne sera pas la Butte à Mathieu de Val-Devid, ni Le Pirate, La Page Blanche, La Poubelle, L'Ardoise, la Boîte à Clairette, le Patriote ou le Chat Noir, quelques-unes des deux cents boîtes dûment chansonnières du temps, mais on fera tout comme, foi de Mouffe l'éternelle muse, qui a concocté l'événement: une dizaine d'émissions seront ainsi mises en boîte (!) en cinq programmes doubles, présentés les 14-15, 21, 22 et 23 mai dans la salle de la rue Sainte-Catherine, chacune avec un animateur, des chansonniers invités et une séquence-hommage proposée par un interprète de génération subséquente. «C'est un rassemblement d'écoliers, d'observer Ferland. Je suis très content de voir qu'il n'y a pas beaucoup de marchettes et que Gilles [Vigneault] se tient très debout!»

Pour la soirée inaugurale (les émissions n°1 et n°2), Gilles Vigneault sera en tout honneur l'hôte des Claude Gauthier et Pierre Calvé, puis des Sylvain Lelièvre, Monique Miville-Deschênes et Marie Savard; Marie Denise Pelletier tentera de rendre justice à Monique Leyrac, et Marie-Claire Séguin à Félix Leclerc. Le lendemain (émissions n°3 et n°4), sortant des boîtes à mites son habit de Cynique, Serge Grenier recevra Pierre Létourneau et Germai-

ne Dugas, puis le peintre chantant Tex Lecor, le fringant André Lejeune et l'inénarrable Guy Godin; c'est à Marie Michèle Desrosiers qu'échouera la difficile tâche de reprendre le répertoire de Pauline Julien, et forcément à Danielle Oderra celui de sa grande sœur Clairette.

Mardi 21 mai (émissions n°5 et n°6), l'imitateur Jean-Guy Moreau, «miroir des faiseurs de chansons», retrouvera ses comparses de l'École Nationale, Robert Charlebois et Louise Forestier, puis présentera les inclassables Raoul Duguay et George Langford; Bruno Pelletier et sa glotte d'or se paieront du George Dor, et Sylvie Tremblay saluera Lucille Dumont. Claude Léveillé («que nous admirions tous: ça me rendait fou de jalousie», d'ajouter Ferland), officiera le 22 lors de la soirée des Bozos (émissions n°7 et n°8), en compagnie des André Gagnon, Hervé Brousseau et Clémence Desrosiers (dont le craquant numéro était pré-enregistré lors du lancement), avec Yvon Deschamps (son ex-batteur!) et Jacqueline Lemay; le conteur-folkloriste Michel Faubert glorifiera Raoul Roy, alors que Marie-Jo Thériou mariera le ciel, la mer et les chansons de Jacques Blanchet. Ferland, à qui revenait de droit la soirée

de fermeture (émissions n°9 et n°10), accueillera pour sa part Claude Dubois (sans ses Montagnards), Marc Gélinas et Renée Claude; Luce Dufault, déjà connue pour sa puissante version de *Quand les hommes vivront d'amour*, sera toute indiquée pour l'hommage à l'illustre Raymond Lévesque (lequel était très en vogue au lancement: «Quand j'ai commencé en 1945, le piano était même pas inventé!»), et Isabelle Boulay défendra les plus belles chansons de Stéphane Venne.

Pour être du coup, pas besoin de ressortir votre collection de *Parti-Pris*: il vous suffira d'obtenir des laissez-passer à la station radiophonique Cité Rock Détente. À ceux que la fumée de lampion incommode, c'est au Canal D que l'on diffusera, en novembre 1996 et en janvier 1997, la «mémoire» série, agrémentée de documents d'archives et d'anecdotes. On parle aussi de rassembler tout ce joli monde sur disque, avec livret copieux historique à la clé: rien n'est encore décidé chez DisQuébec, où l'on est déjà occupé avec les sessions d'enregistrement du Boum Ding Band. En 1996, yéyé et chansonniers logeront-ils à la même enseigne? Décidément, le monde et les temps changent.

EN BREF

ACCÈS RÉTABLI

Le Devoir — C'est ce week-end qu'a été rouvert l'accès secondaire de la station de métro Jean-Talon (lignes orange et bleue). Cette fermeture avait été rendue nécessaire afin d'entreprendre l'installation de portillons automatiques remplaçant les tourniquets conventionnels. Ainsi, à l'accès secondaire situé rue Saint-Hubert, c'est grâce à de nouveaux systèmes automatisés que se fait l'entrée des voyageurs. Les clients en possession d'un titre de transport (cartes mensuelles CAM, CTAM, régionale et tickets) — ou d'une correspondance valide — doivent introduire ceux-ci dans les lecteurs automatiques qui commandent l'ouverture des portillons.

PROGRAMMES SOCIAUX: REQUÊTE EN JUSTICE ?

(PC) — La Coalition pour la survie des programmes sociaux a annoncé hier son intention de déposer dans les prochaines semaines une requête en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure pour faire invalider certaines dispositions de la loi 115, modifiant la Loi sur la sécurité du revenu, adoptée en décembre. La Coalition estime que les mesures de contrôle des bénéficiaires contreviennent aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés en ce qui a trait à la protection de la vie privée. Parallèlement, elle demandera à la Commission d'accès à l'information de se prononcer sur la légalité de ces mesures de contrôle.

SURDITÉ: NOUVELLE FONDATION

(Le Devoir) — Les personnes sourdes, malentendantes et sourdes-aveugles reçoivent des services professionnels de l'Institut Raymond-Dewar qui est le centre de réadaptation spécialisée en la matière. L'action de l'Institut est complétée par la Fondation au niveau du financement, de la formation, de l'instrumentation. La Fondation de la Surdité de Montréal succède à la Fondation de l'Institut Raymond-Dewar. Organisme sans but lucratif, la Fondation développera des activités de financement lui permettant de subventionner des projets de recherche liés à l'adaptation et à la réadaptation des personnes sourdes et malentendantes; d'apporter un soutien financier pouvant répondre à des besoins d'aide non comblés; de répondre à des besoins et à des demandes technologiques, linguistiques, professionnels formulés par des organisations œuvrant auprès de cette clientèle.

Équité salariale

Front commun des patrons contre la future loi

 LIA LÉVESQUE
 PRESSE CANADIENNE

C'est un véritable «front commun patronal» qui s'est constitué contre la future loi sur l'équité salariale. Quatre des associations représentant la presque totalité des entreprises du Québec disent au gouvernement de procéder par d'autres moyens pour parvenir à ses fins.

Le Conseil du patronat, la Chambre de commerce du Québec, l'Association des manufacturiers et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante demandent unanimement au gouvernement du Québec d'abandonner son projet d'imposer une loi visant à assurer l'équité salariale pour les travailleuses.

Au moment où l'Etat invite les entreprises à créer des emplois, ce n'est pas le moment de leur imposer un fardeau additionnel, «d'ajouter une épaisseur de paperasse» avec cette éventuelle loi, plaident M. Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec.

Pour la vertu

Les quatre se défendent bien, pourtant, d'être contre le principe de l'équité, c'est-à-dire du salaire égal pour un travail équivalent ou comparable. Ils en ont, cependant, contre une loi pour imposer cette équité.

M. Audet admet l'existence d'un certain malaise, chez les gens d'affaires, face à cette question. «Ça fait curieux de voir des gens d'affaires s'opposer à ce qui a l'air aussi vertueux. Les gens sont tous un peu mal à l'aise.» Il répète donc qu'il approuve le principe, pas le moyen.

Mal à l'aise, les associations patronales disent approuver le principe de l'équité, mais pas le moyen d'y parvenir

Ghislain Dufour, président du CPQ, cite l'exemple de l'Ontario, où une loi visant à assurer l'équité a été adoptée et appliquée au fil des ans. Or, selon lui, de 1987 à 1993, les travailleuses du Québec s'en sont mieux tirées que leurs sœurs de l'Ontario, et ce sans l'aide d'une loi.

Les représentants patronaux suggèrent d'autres moyens pour parvenir à accroître l'équité pour les travailleuses: faciliter l'accès aux services de garde et changer l'orientation professionnelle des jeunes filles à l'école, par exemple.

Gérald A. Ponton, président-directeur général de l'AMQ, sollicite des chiffres plus fiables et des «études d'impact» pour estimer les coûts d'une telle mesure. Les estimations entendues varient de 630 millions par an à 1,2 milliard.

M. Audet soutient qu'augmenter «artificiellement» de seulement 1 % la masse salariale de 100 milliards «risque de priver le Québec de plus de 30 000 emplois».

Pierre Cléroux, vice-président de la FCEI, prend la défense de ses membres, des petites et moyennes entreprises. Celles-ci ont encore moins les moyens d'embaucher un consultant extérieur pour évaluer leurs emplois et suggérer les correctifs nécessaires.

Une loi sur l'équité salariale est d'ailleurs une des trois revendications de la Coalition des femmes contre la pauvreté. Les groupes de femmes encercleront le parlement de Québec pendant 24 heures, les 1er et 2 juin, pour soutenir leurs demandes. La coalition insiste auprès de la ministre de l'Emploi, responsable de la Condition féminine, Louise Harel, pour qu'elle résiste aux pressions patronales.

Richard Barnabé conduit à son dernier repos

PRESSE CANADIENNE

Quelque 200 personnes, dont certains représentants du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), ont assisté hier à l'église des Saints-Martyrs canadiens, dans le nord de Montréal, aux funérailles de Richard Barnabé.

Parents, amis et curieux, bien que soulagés par la fin de l'agonie de l'ancien chauffeur de taxi, n'ont pu faire autrement que se rappeler les événements qui ont conduit à son décès. Plusieurs ont manifesté de la rancune envers les policiers impliqués dans le drame.

Pour sa part, le célébrant André Gazzille, un proche du défunt, a invité les fidèles à pardonner aux policiers parce que, selon lui, c'est ce

que Richard Barnabé aurait voulu. Il a cependant ajouté que la violence ne pouvait être tolérée.

«La violence c'est toujours une grande injustice. Elle est venue briser la vie de Richard, mais elle est venue aussi briser la vie d'un policier dernièrement. Ce n'est pas parce qu'on la constate un peu partout que c'est une raison pour s'y habituer», a-t-il dit.

Richard Barnabé, 41 ans, est mort jeudi dernier d'une hémorragie interne après un coma de 29 mois. Il n'a jamais repris conscience après avoir été roué de coups lors de son arrestation en décembre 1994.

Quatre policiers ont été reconnus coupables de voies de fait ayant causé des lésions dans cette affaire mais ils ont fait appel de ce jugement.

En attendant le pire



PHOTO JACQUES GRENIER

LA CIRCULATION était encore fluide hier matin à l'entrée du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Des parapets installaient des parapets de déviation remplis d'eau en prévision des importants travaux qui ont commencé hier soir. Il passe quotidiennement une moyenne de 112 000 véhicules dans le pont-tunnel, avec des pointes de 125 000 certaines journées d'été. Ces véhicules doivent emprunter les autres ponts à compter de ce matin.

Camps D'été

je choisis la «Grande Aventure... en Anglais!»

CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS

POUR LES JEUNES DE 7 À 16 ANS AU LAC KÉNOGAMI
 245 av. Rivier # 120, Chicoutimi (Québec) G7H 4R6

ANGLIAN
 L'ÉCOLE DE LANGUES 1-800-Anglian
 (418) 693-0343

CAMP THÉÂTRE ET NATURE

PARTICIPATION À TOUS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE :
 interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages

Dans les Cantons de l'Est pour les 8-10 / 11-14 ans

Information et dépliants : **514-273-2049**
 no. permis du ministère de l'Éducation : PP4455-9095

Vous voulez que vos enfants soient bilingues?

**AU CAMP ANGLOFUN: ILS APPRENDRONT
 AU CAMP ANGLOFUN: ILS S'AMUSERONT**

Pour plus de renseignements, Tél.: (514) 297-3717 — Fax: (514) 297-3374
 ou écrivez au: **Camp AngloFUN** 600, chemin de la Diligence, Stukely, Qc JOE 2J0

The Horse People Inc.

Élegant... Séléct... Spécialisé

Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement propice.

Brochure & vidéo disponibles sur demande

Wendover, Ontario K0A 3K0
 Fax (613) 673-4787 — Tél. (613) 673-5905 E-Mail: horsefun@fox.nsm.ca
 Accrédité par OCA, CCA, ACA

Anglais langue seconde

Programmes d'immersion - Été 1996

Pour garçons et filles de 14 à 17 ans et pour adultes de tout âge...

Programme pour jeunes
 Sessions de trois semaines

Du 23 juin au 13 juillet
 Du 14 juillet au 3 août

- Beau campus au cœur de l'Estrie
- Programme établi depuis 17 ans
- Cours et activités en anglais
- Résidences modernes
- Sessions axées sur le développement de la communication orale

Programme pour adultes
 Sessions de six jours

26-31 mai
 30 juin au 5 juillet
 7-12 juillet
 14-19 juillet

Champlain Regional College
 Lennoxville (Qc)
 J1M 2A1

Tél: (819) 564-3684
 Télécopieur: (819) 564-5171

Pour réservation publicitaire 985-3322

ROSEMONT

374-8859

CAMP DE JOUR ÉTÉ 1996

POUR LES JEUNES DE 3 À 16 ANS

- Natation
- Sciences
- Sports
- Arts
- Sorties
- Jonglisme
- Plogée sous-marine
- Sauvetage
- Aspirant moniteur
- Informatique

CAMP DE JOUR DE ROSEMONT INC.
 SITUÉ AU PAVILLON SPORTIF

Collège de Rosemont **RÉSERVEZ VOS PLACES MAINTENANT.**

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

LES ABSENCES DE CHRÉTIEN IRRITENT GAUTHIER

Ottawa (PC) — Les absences répétées du premier ministre Jean Chrétien à la Chambre des communes commencent à avoir raison de la patience du chef bloquiste Michel Gauthier. Dans un rare d'excès d'humour hier, il a déclaré qu'il était inacceptable que M. Chrétien n'ait pas été aux Communes hier alors que rien ne retenait à l'extérieur d'Ottawa. M. Gauthier a souligné que le premier ministre n'était pas à son siège jeudi dernier pour répondre aux questions sur la crise que traverse son gouvernement. «Il se sauve, il se cache pour éviter de répondre aux questions extrêmement pertinentes concernant sa gestion, ses oppositions à ses ministres et l'incohérence dans laquelle son gouvernement patauge depuis quelques semaines», a-t-il lancé.

BERTRAND RÈGLE DES COMPTES

Québec (PC) — Dans un livre qui sera lancé ce soir, à Montréal, l'avocat Guy Bertrand utilise un vocabulaire très dur et implacable pour régler des comptes avec beaucoup de monde, en particulier les souverainistes et ses «anciens amis» du Parti québécois, les journalistes de la presse parlementaire québécoise, son frère Rosaire, député péquiste de Charlevoix, les bloquistes («des chialeurs»). Les fédéralistes reçoivent même un coup de griffe au passage (ils ne défendraient pas avec assez de vigueur le Canada) et, dans tout ce parler, il semble bien que seul René Lévesque trouve grâce aux yeux de l'auteur de *Plaidoyer pour les citoyens*. «René Lévesque se différencie de Jacques Parizeau ou de Lucien Bouchard par son grand respect des principes démocratiques et des Québécois. Il voulait que ces derniers cheminent par étapes vers une indépendance consensuelle», d'après l'avocat, ex-candidat à la direction du PQ.

L'Opération citoyenneté n'avait rien d'illégal ni d'immoral, selon Robillard

Il est de coutume pour Ottawa d'accélérer le traitement des demandes à l'aube d'élections fédérales ou provinciales, explique-t-elle

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral reconnaît avoir déployé des efforts hors du commun afin d'accorder la citoyenneté canadienne, et donc le droit de vote, à plusieurs milliers de demandeurs dans les semaines qui ont précédé le référendum du 30 octobre dernier. Mais la procédure n'avait rien d'illégal, ni même d'immoral, assure la ministre de l'Immigration Lucienne Robillard.

C'est en fait de coutume pour Ottawa d'accélérer le traitement des demandes d'obtention de la citoyenneté à l'aube d'élections fédérales ou provinciales, a déclaré hier Mme Robillard aux Communes.

«Est-ce qu'au Québec, il y a eu un effort particulier? — Oui.» Mais les

personnes concernées «ont voté en toute légalité. Ce sont des citoyens canadiens», a dit la ministre lorsque interpellée en Chambre par le Bloc québécois sur la nature de l'«Opération citoyenneté» qui aurait vu quelque 15 000 personnes obtenir leur certificat dans un laps de temps très court.

Samedi dernier, *La Presse* rapportait, sous le titre «Un coup monté», que le fédéral avait fait des pieds et des mains pour accélérer au maximum le processus afin d'accorder le droit de vote à ces personnes, dont on peut supposer qu'elles étaient majoritairement favorables au NON. On indiquait de plus que l'envergure de l'opération au Québec n'avait aucune commune mesure



Lucienne Robillard

avec ce qui se fait dans d'autres provinces à la veille de scrutins, contrairement à ce qu'avait soutenu le 16 octobre le ministre de l'Immigration de l'époque, Sergio Marchi.

Hier, Mme Robillard a souligné que, l'automne dernier, le Québec accusait un important retard dans le traitement des demandes, raison pour laquelle le nombre de certificats de citoyenneté remis aurait été si élevé. Et elle a noté qu'en Colombie-Britannique, où des élections auront lieu à la fin du mois, 16 500 des 20 000 demandes en attente avaient été réglées au cours des derniers mois.

Elle a ajouté que la loi électorale du Québec, qui exige la présentation aux recenseurs d'une preuve de ci-

toyenneté canadienne, avait fait en sorte de forcer son ministère — «il y a eu énormément de pressions» — à agir avec encore plus de célérité.

«Quand on parle de coup monté, on pense à quelque chose de frauduleux ou d'illégal. Ce n'est pas le cas. Ça a été fait en toute légalité et en toute moralité. Ces personnes-là avaient droit à leur citoyenneté canadienne, et le ministre selon la loi se doit de donner la citoyenneté à quelqu'un qui y a droit. C'est ce qui a été fait», a dit Mme Robillard.

Ces explications n'ont toutefois pas satisfait le Bloc, qui a pris prétexte de l'aveu d'un «effort particulier» pour accuser carrément M. Marchi d'avoir «menti» aux Communes.

Qualifiant la situation de «pour le moins douteuse» en termes de «moralité», le chef du BQ, Michel Gauthier, a indiqué qu'«on sait très bien

que l'opération n'a pas été faite illégalement, mais ça va à l'encontre de la réponse que le ministre nous avait donnée. [...] Il n'a jamais voulu admettre ce qui est maintenant admis. Je considère donc qu'il a menti».

À la mi-octobre, M. Marchi, maintenant ministre de l'Environnement, avait expliqué à la Chambre que «la façon dont nous traitons les demandes de citoyenneté au Québec à la veille du référendum n'est pas différente de la façon dont nous agissons avant toutes les élections provinciales».

Pour M. Gauthier, il ne fait aucun doute qu'Ottawa a cherché à infléchir le verdict référendaire en puisant dans un bassin où ses appuis sont de taille.

L'option du NON à la souveraineté-partenariat l'a emporté par quelque 54 000 voix le 30 octobre.

Refus d'étudier un projet de loi antigang

Le Bloc accuse le gouvernement Chrétien de lâcheté

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement Chrétien a fait preuve de «lâcheté» en refusant aux députés fédéraux la possibilité d'étudier et de voter sur le projet de loi antigang du bloquiste Réal Ménard.

Les représentants de l'Association canadienne des policiers, de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et de l'Association des policiers de York ont déploré le fait que les libéraux n'aient pas profité du débat en

deuxième lecture hier pour lever leur opposition. «On ne peut que déplorer cette absence de réalisme parce qu'aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, si on laisse faire les choses, on va se retrouver dans des situations qui vont compromettre la sécurité publique et ça, partout au Canada», a déclaré le président de la Fraternité Yves Prud'homme au cours d'une conférence de presse donnée en compagnie de M. Ménard.

«Je pense qu'ils n'ont pas la volonté politique et qu'ils sont des lâches», a renchéri Paul Bailey, pré-

sident des policiers de York.

Le député de Hochelaga-Maisonneuve a déposé son projet de loi en février dernier afin de créer, entre autres, une nouvelle infraction, soit celle de vivre des fruits d'une organisation criminelle. Il prévoyait aussi exiger qu'une personne reconnue coupable de ce crime soit obligée de purger les trois quarts de sa peine de prison. «Le gouvernement préfère jouer à l'autruche, préfère attendre que la situation s'aggrave. Tant et aussi longtemps que les citoyens ne se mobilisent pas avec les organisations poli-

cières, le gouvernement va attendre», a conclu M. Prud'homme. Le directeur général de l'Association canadienne, Scott Newark, a expliqué que le crime organisé avait beaucoup évolué, sur le plan des structures et des moyens, et le cadre juridique existant ne permet pas d'y faire face.

Actuellement, il n'est pas illégal d'appartenir à une organisation criminelle. Pour l'interdire, le gouvernement doit définir ce qu'est une organisation de ce genre, ce qui n'est pas facile sans porter atteinte à certains droits, a reconnu M. Ménard.

Mais la gravité du problème, croit-il, peut justifier d'avoir recours à la clause nonobstant. M. Ménard a promis de maintenir la pression. Il ne veut pas que le jeune Daniel Desroschers soit mort en vain, à deux rues du bureau de sa circonscription à la suite d'un attentat à la voiture piégée perpétré en août dernier par un gang de motards criminalisés.

De son côté, le ministre Allan Rock a rencontré les chefs de police hier pour faire le point sur cette question et espère une autre rencontre avant la fin de l'été.

La parole est à vous.

Dans le cadre du Synode de l'Église de Montréal, une Commission consultative tiendra des audiences publiques dans toutes les régions pastorales du diocèse.

6 mai de 17 h à 21 h
Musée d'archéologie
et d'histoire de Montréal
Pointe-à-Callière
350, Place Royale

7 mai de 18 h à 21 h
Musée d'archéologie
et d'histoire de Montréal
Pointe-à-Callière
350, Place Royale

8 mai de 14 h à 21 h
Jardin botanique
4101, rue Sherbrooke Est
(audiences pour les anglophones)

9 mai de 10 h à 21 h
Jardin botanique
4101, rue Sherbrooke Est

11 mai de 10 h 30 à 16 h
Fondation
Berthiaume-Du-Tremblay
1474, rue Fleury Est

15 mai de 13 h à 21 h
Centre culturel de Pierrefonds
13850, boul. Gouin Ouest

16 mai de 10 h à 21 h
Centre culturel de Pierrefonds
13850, boul. Gouin Ouest

17 mai de 10 h à 21 h
Centre culturel de Pierrefonds
13850, boul. Gouin Ouest
(audiences pour les anglophones)

21 et 22 mai de 10 h à 21 h
Centre Notre-Dame
3799, chemin de la
Reine-Marie

23 mai de 13 h à 21 h
Place des Aînés
435, boul. Curé-Labelle, Laval

24 mai de 10 h à 18 h
Place des Aînés
435, boul. Curé-Labelle, Laval

À partir du 7 mai, les audiences seront télédiffusées de 10 h à 20 h sur CF CABLE (65) et VIDÉOTRON (55)



Synode de l'Église de Montréal



Publicité payée par un donateur anonyme.

Québec ferme son office du tourisme à Paris

PRESSE CANADIENNE

Paris — Le gouvernement québécois a fermé vendredi soir dernier son Office du tourisme, près de l'Arc de Triomphe, renvoyant les voyageurs à leur agence de voyage, au Minitel et à une adresse Internet.

L'Office du tourisme du Québec suspendra complètement ses activités (et licenciera ses cinq employés) le 31 mai. Une structure privée et plus légère doit éventuellement être créée. Ce petit bureau se chargera des relations avec les professionnels du voyage (grossistes, agences, transporteurs, journalistes, etc.) et

des participations aux divers salons et expositions touristiques.

Le directeur des services touristiques canadiens, Bernard Couët, trouve «surprenant et décevant» que les dirigeants de l'Office québécois n'aient pas suggéré aux voyageurs de s'adresser plutôt au comptoir d'information touristique de l'ambassade du Canada, avenue Montaigne, à trois stations de métro de là. D'autant, poursuit M. Couët, que les deux offices ont «toujours travaillé main dans la main depuis une dizaine d'années».

«Nous avons été désignés par *Le Monde* et *Le Figaro* comme un des offices touristiques les plus performants de Paris, rappelle-t-il. Nous nous sommes toujours fait un devoir de promouvoir le tourisme au Québec. Je trouve un peu dommage que le Québec n'en profite pas. On aurait

pu nous mentionner, ça aurait été un petit geste sympathique. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont sûrement leurs raisons, que je ne connais pas. Ou alors c'est peut-être un oubli...»

Les deux offices ont effectivement travaillé ces dernières années en très étroite collaboration, menant en commun de nombreuses opérations d'envergure. Ils étaient d'ailleurs liés par une espèce d'accord tacite en vertu duquel l'ambassade renvoyait systématiquement chez son partenaire québécois les demandes de renseignement portant précisément sur le Québec. «Cela représente environ 12 000 demandes, un cinquième de celles que nous recevons dans l'année», explique M. Couët. Sans parler des personnes qui veulent aller au Canada sans trop savoir ou exactement. A elles aussi nous parlons du Québec.»

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde



Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires munies de fermetoirs en Velcro ainsi que des instructions d'entretien qui ne vous laisseront jamais tomber alors «Faites-leur la vie dure!»

Tilley Endurables
158, ave. Laurier ouest
272-7791

TÉLÉPHONÉZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

Les investisseurs en recherche et développement poursuivis par le fisc

Le Protecteur du citoyen intervient

PRESSE CANADIENNE

Le protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, vient de faire parvenir une lettre au ministre délégué du Revenu, Roger Bertrand, le pressant de retarder de 45 jours la procédure de recotisation chez les quelque 10 000 investisseurs en recherche et développement dont les abris fiscaux obtenus ont été refusés l'an dernier.

Au bureau du ministre Bertrand, on a confirmé que la lettre est arrivée hier midi et qu'elle fera l'objet d'un examen. Le ministre devrait s'entretenir avec le Protecteur du citoyen, présentement en visite en Israël, avant de rendre publique la décision de suspendre ou non l'opération recotisation.

Ce dossier des investisseurs poursuivis par le fisc est piloté, chez l'opposition, par le député libéral de Nelligan, Russ Williams. C'est lui qui avait prié M. Jacoby d'ouvrir une enquête sur toute cette affaire afin, avait-il expliqué, de trouver une solution à ces contribuables placés dans une situation financière souvent précaire.

Ce délai demandé par M. Jacoby lui permettrait justement d'examiner tout le dossier et de faire des recommandations.

«Je suis heureux pour les citoyens ainsi mal pris financièrement que le dossier bouge et qu'un espoir subsiste toujours d'en arriver à une solution équitable pour ces investisseurs qui, je le répète, sont pénalisés après avoir agi en toute bonne foi, a confié M. Williams.

«Si nous pouvons éviter des faillites personnelles, tant mieux. J'espère que le ministre délégué du Revenu, à défaut de m'écouter, prêter une oreille attentive à une personne aussi crédible que le Protecteur du citoyen», a ajouté le député de Nelligan.

Plusieurs de ces contribuables (souvent réunis en société en noms collectifs) qui ont placé de l'argent dans des projets de recherche et développement sont maintenant plongés dans des difficultés financières très sérieuses, certains étant même accusés à la faillite, si le gouvernement va de l'avant et leur réclame les sommes d'argent.

Ces personnes avaient profité d'une zone grise dans la loi en 1989 pour investir dans ces projets en vertu d'incitatifs fiscaux que, malheureusement pour elles, le ministre du Revenu (autant à Ottawa qu'à Québec) a décidé que ces abris fiscaux n'auraient pas dû être consentis.

• POLITIQUE •

L'affaire somalienne

Nancy Fournier n'aurait détruit aucun document capital

Le colonel Haswell ne lui aurait jamais demandé explicitement de détruire les documents contenant les réponses suggérées aux questions des journalistes

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les documents retrouvés dans les dossiers de Nancy Fournier ne contenant aucun secret militaire ni information secrète au sujet de l'affaire somalienne, a soutenu hier Mme Fournier en contre-interrogatoire. Bombardée de questions par l'avocat du colonel Geoff Haswell, Arthur Cogan, Mme Fournier a fini par admettre que les documents que le colonel Haswell lui avaient demandé de détruire étaient somme toute sans importance. «Ils ne contenaient aucun ordre militaire ni aucune information délicate qui aurait éclairé le déroulement des événements en Somalie», a lancé M^e Cogan hier après-midi. Mme Fournier, une commis aux Affaires publiques à la Défense nationale, a acquiescé. «Il y avait des communiqués de presse qui avaient été envoyés par télécopieur depuis le théâtre des opérations en Somalie», at-elle ajouté. Tout au long de son contre-

interrogatoire, M^e Cogan a tenté de minimiser les actions du colonel Haswell, accusé d'avoir détruit des documents relatifs au scandale somalien. «Pourquoi faire tout un plat avec ça si on vous a dit de vous débarrasser de matériel concernant la Somalie, y compris des classeurs qui étaient pour votre propre usage, pour consultation rapide et si on n'était pas en train de détruire de la documentation qui était destinée à la commission d'enquête sur la Somalie parce que les originaux étaient classés ailleurs?», a demandé M^e Cogan.

«Oui, les originaux étaient classés ailleurs», a répondu Nancy Fournier.

Mme Fournier a précisé que les classeurs sur la Somalie contenaient toutefois les seules copies des RTQ de 1993 (Responses to Queries, c'est-à-dire les réponses suggérées aux questions des journalistes). Selon elle, le colonel Haswell ne lui a jamais explicitement demandé de détruire ces documents d'information de 1993. Au début de 1994, le commandant Doug Caie lui avait aussi demandé

de détruire les documents d'information sur la Somalie, mais il s'agissait plutôt d'une «suggestion générale», at-elle témoigné. Selon M^e Cogan, ces classeurs sur la Somalie ne contenaient pour la plupart que des communiqués de presse déjà rendus publics et d'autres documents très anodins sans autorisation restreinte.

Dans une ambiance survoltée, M^e Cogan a aussi tenté d'attirer l'attention sur des passages contradictoires du témoignage de Mme Fournier à la police militaire. Sur vidéo, Mme Fournier n'a jamais indiqué que le colonel Haswell lui avait demandé de détruire les cinq classeurs portant sur l'affaire somalienne, at-il fait valoir, hier. Or, le rapport sommaire de la police militaire indique que le colonel Haswell avait ordonné de détruire précisément ces cinq classeurs.

«Le colonel Haswell n'était même pas au courant que ces classeurs étaient dans son bureau [celui de Mme Fournier], point, ou même qu'ils existaient, at-il expliqué aux journalistes. Alors de dire qu'il a exigé la destruction

de quelque chose dont il n'était pas au courant, c'est tout à fait faux, nuisible et trompeur.»

L'avocat du colonel Haswell a laissé entendre que la police militaire qui a relancé son enquête à la suite de nouvelles informations essayait de protéger des officiers supérieurs.

«Je crois qu'il y a eu camoufflage et je continue de le maintenir», at-il poursuivi.

Le colonel Geoff Haswell était très curieux d'entendre le témoignage préliminaire de Mme Fournier devant la commission d'enquête sur la Somalie.

Une journée avant la rencontre de cette dernière avec les avocats de la commission, il lui a téléphoné pour lui demander s'il était vrai qu'il lui avait ordonné de détruire des documents, a indiqué Mme Fournier, hier.

Quand le colonel Haswell a compris que la Défense lançait une enquête interne sur les documents manquants ou modifiés, il est devenu très «agité», selon Nancy Fournier.

Irving Whale

Les propos de Cliche ont déçu les Madelinots

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement Let de la Faune, David Cliche, vient de se faire rabrouer par les autorités régionales, touristiques et économiques des îles de la Madeleine et par son homologue fédéral, Sergio Marchi, pour avoir récemment «évoqué des scénarios de catastrophe» à propos du renflouage de l'Irving Whale.

Lors d'une récente visite aux îles, le bouillant ministre avait proposé de reporter le renflouage prévu pour l'été prochain en remettant en question plusieurs aspects techniques du dossier et en évoquant une possible contamination au BPC des bancs de pêche aux crabes des neiges.

Mais c'est surtout aux îles, où le ministre voulait apporter le réconfort de l'appui du gouvernement provincial, qu'on a mal pris ses déclarations, auxquelles ont tenu à répondre dans une lettre publique le préfet, l'assistant préfet, les pêcheurs professionnels, le Comité de vigilance (du projet de renflouage), le mouvement Frag'Îles, l'Association touristique régionale, la commission de développement socio-économique et l'administration du Havre de pêche de l'Étang du Nord.

Ces Madelinots se disent déçus de voir le ministre Cliche contribuer «à semer le doute sur la qualité des ressources halieutiques du golfe; l'industrie de la pêche n'a pas besoin de cette publicité alarmiste et sans fondement qui risque d'engendrer des impacts négatifs sur l'économie de nos régions. Il est étonnant qu'un ministre puisse avancer de tels propos sans en me-

surer les conséquences pour l'industrie de la pêche» d'autant plus qu'un périmètre de sécurité protégé déjà depuis 10 ans la zone de pêche autour de l'épave.

Les Madelinots ajoutent que l'enlèvement des sédiments, proposé par le ministre Cliche, est déjà prévu; qu'il y aura des assurances-responsabilité pour protéger le Québec contre d'éventuels dommages et que le temps des études supplémentaires est terminé: «la population des îles souhaite que cette barge soit récupérée cet été», concluent-ils unanimement.

Quant aux deux ministres fédéraux, ils proposent à M. Cliche et à ses conseillers techniques de participer à une rencontre aujourd'hui afin de répondre à toutes leurs questions.

Le ministre n'en est pas à ses premiers déboires publics dans des dossiers envi-

ronnementaux. Il vient, en effet, de mettre fin au mandat d'audiences publiques qu'il avait personnellement annoncé dans le dossier de la méga-porcherie de la société Shur-Gain, en Mauricie, après le refus de certaines municipalités de prolonger pendant cette consultation les permis de construction accordés au promoteur. Au risque de perdre son droit de construire, Shur-Gain a entrepris de construire maintenant ses installations controversées, ce qui a enlevé toute pertinence à l'audience qui portait sur un projet... dûment autorisé par le ministère.

Le dossier s'oriente maintenant vers un affrontement juridique dans la mesure où plusieurs villes, dont Trois-Rivières, demandent aux tribunaux d'annuler les certificats d'autorisation accordés par l'ancien ministre Jacques Brassard en raison des risques de pollution que courent, à leur avis, leurs prises d'eau.



David Cliche

Nous voyons l'avenir



Tout a changé, plus rien n'est pareil. Tout le monde s'entend là-dessus. Les infirmières, quant à elles, n'ont pas changé : elles sont toujours au cœur du système de santé. Nouvelles technologies, nouveaux besoins, elles deviennent celles par qui le changement s'opère et elles continuent à faire ce qu'elles font le mieux : mettre leur expertise à votre service.

Faites confiance aux infirmières pour soigner votre avenir

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

EN BREF

DES REPRÉSAILLES D'OTTAWA CONTRE WASHINGTON ?

Washington — Le Canada examine la possibilité d'user de représailles contre les États-Unis pour répliquer à la loi américaine visant à décourager les investissements étrangers à Cuba. C'est ce qu'a déclaré hier le ministre canadien du Commerce extérieur Art Eggleton, après avoir prononcé un discours devant le Conseil des Amériques et après avoir rencontré la représentante intermédiaire au Commerce, Charlene Barshefsky. M. Eggleton n'a pas voulu préciser le type de représailles envisagées, mais une source au sein du gouvernement canadien a indiqué qu'Ottawa pourrait adopter une législation qui constituerait un véritable miroir de la loi Helms-Burton.

Club 402-HOMME



Liquidation

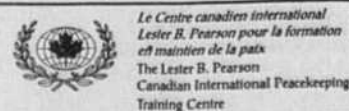
d'IMPERMÉABLES importés de Belgique avec doublure amovible

Régulier 895 \$
Soldés 299 \$

1118, rue Sainte-Catherine O., Suite 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi
De 9h30 à 18h

Tous les soirs après 18h sur rendez-vous seulement
Samedi de 10h à 16h



Le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation et le maintien de la paix
The Lester B. Pearson Canadian International Peacekeeping Training Centre

NOUVEAU COURS EN FRANÇAIS LA COOPÉRATION INTERDISCIPLINAIRE

Le Nouveau partenariat du maintien de la paix en pratique

Dates: 3 - 14 juin 1996
But: Le but du cours est de fournir aux membres des disciplines directement ou indirectement liées au maintien de la paix les connaissances nécessaires pour leur permettre de travailler efficacement dans le cadre du 'Nouvel partenariat du maintien de la paix'.

Pour plus d'information, contacter:
Le Secrétaire général, Code 35
Le Centre de formation Pearson
Parc Cornwallis, B.P. 100
Clementsport, N.-E., Canada, B0S 1E0
Tél.: (902) 638-8611 Fax: (902) 638-8888
Email: registrar@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca

É D I T O R I A L

Dérive démocratique
en Russie

François Brousseau

À la veille des élections présidentielles du 16 juin, la Russie d'aujourd'hui présente à l'Occident un paradoxe de taille. Le candidat de sa préférence — l'actuel président Boris Eltsine — renforce, chaque jour davantage, son image d'autocrate entouré d'une camarilla de corrompus; cependant que l'élection de son principal adversaire, le candidat communiste Guennadi Ziouganov, héritier de l'ancien régime honni, permettrait une révolutionnaire alternance démocratique.

Aujourd'hui en Russie, les élections ne semblent plus être le moment crucial de la vie politique, la consécration de la légitimité des gouvernants, la «fête démocratique» et autres fariboles idéalistes. Non: le rendez-vous électoral est plutôt vu, par l'élite, comme une source d'embarras, un obstacle «à contourner», une opération rituelle «à réussir» pour se maintenir sur le trône. Mais, demandera le cynique, en va-t-il autrement dans nos démocraties confirmées?

Dimanche, Alexandre Korjakov, chef de la garde présidentielle et suprême incarnation des coteries mafieuses qui entourent le président, a lancé un «ballon d'essai». Selon lui, il faudrait tout simplement reporter les élections pour éviter le chaos social... Hier, Korjakov a été démenti par son chef: «Il y aura bien des élections», a garanti Boris Eltsine. «Ouf!» de s'exclamer la galerie.

Cet appel répond implicitement à la requête, faite la semaine dernière par un groupe d'hommes d'affaires russes, de reporter le scrutin et de faire entrer directement l'opposition au gouvernement, évitant de ce fait le choc brutal entre des groupes rivaux prêts à tout pour conquérir ou pour garder le pouvoir.

L'appel de Korjakov n'est pas sans précédent. C'est même un vieux disque, ressorti périodiquement dans les coulisses du Kremlin. Mais c'est la première fois qu'il apparaît, d'une manière aussi explicite, dans la bouche de quelqu'un d'aussi haut placé.

L'argumentation ne manque pas de piquant: selon Korjakov, que Boris Eltsine ou Guennadi Ziouganov soit élu le mois prochain, c'est «la guerre civile» qui menacera alors la Russie. Pourquoi? Parce que l'un et l'autre sont détestés par une majorité de Russes!

Le fait est que, malgré une apparente remontée de Boris Eltsine au cours du mois d'avril, l'un comme l'autre restent relativement bas dans les sondages. Il est vrai qu'avec l'émiettement des partis et des leaders potentiels, quelqu'un pourrait, demain, arriver en tête du premier tour avec 15 % ou 20 % des votes! Et qu'un second tour pourrait se jouer entre deux candidats n'ayant même pas totalisé, ensemble, 40 % des suffrages au premier tour.

Cela dit, les sondages dans ce pays — qui manifestent entre eux des écarts considérables — restent sujets à caution, l'étendue du territoire et l'absence de téléphone chez la majorité des gens limitant la praticabilité et la fiabilité des enquêtes. Des enquêtes qui sont menées, le plus souvent, dans les grands centres, alors que la Russie est d'abord un pays d'impénétrables immensités paysannes...

On peut certes ne pas aimer les communistes russes, dont les mentors et prédecesseurs ont conduit leur pays à la catastrophe économique et sociale que l'on sait. On peut déplorer qu'à la différence de leurs «camarades» polonais ou hongrois, ils

n'aient pas accompli leur conversion sociale-démocrate et parlé aujourd'hui de «reconstituer l'Union soviétique» (même si c'est, s'empressent-ils d'ajouter, sur une base «volontaire»).

Il reste que l'élection d'un Ziouganov, le mois prochain, ferait passer à la Russie le test crucial de l'alternance. Un président (Boris Eltsine) élu au suffrage universel, puis battu à l'élection suivante et s'inclinant de bonne grâce devant le verdict des urnes, voilà qui serait proprement révolutionnaire. Et voilà qui reste, malheureusement, assez improbable.

Car l'hypothèse Ziouganov, qui «mène» pourtant dans les sondages depuis deux mois, reste une hypothèse faible. Boris Eltsine et sa coterie n'ont absolument pas dit leur dernier mot:

Les élections,

un obstacle

à contourner

pour Boris Eltsine

et sa coterie

■ Ils ont l'Occident derrière eux. L'Occident qui a passé l'éponge sur les atrocités de Tchétchénie et les accros à la démocratie de 1993, alors qu'on avait écrasé dans le sang la révolte des députés, puis «gagné» par la fraude un référendum constitutionnel.

■ Ils peuvent agiter l'épouvantail communiste avec d'autant plus d'efficacité que le retour des «soviétiques» au pouvoir comporte, en effet, quelques aspects préoccupants et ouvre sur une grande incertitude.

■ Au jeu du «*Anybody but...*» (le vote «contre» celui qu'on déteste, plutôt que «pour» celui qu'il s'agit d'élire), il est probable que Boris Eltsine l'emporte encore d'une tête sur Guennadi Ziouganov. Malgré la nostalgie de la sécurité économique (même médiocre) sous l'ancien régime, le «retour des Rouges» reste une perspective difficile à avaler pour beaucoup, beaucoup de monde.

■ La machine de Boris Eltsine, la distribution des cadeaux préélectorales, son contrôle de la télévision, tout cela favorise le président sortant. Il est vrai que les communistes — ils l'ont démontré aux législatives de décembre dernier — ne sont pas sans moyens non plus...

■ Les manipulations lors du décompte, un peu comme en 1993, restent tout à fait possibles. On chuchote même, à Moscou, qu'il faudrait bien à l'adversaire d'Eltsine au moins 60 % pour... gagner vraiment lors du dépouillement «corrigé» des boîtes de scrutin!

■ Il y a des gens dans l'entourage de Boris Eltsine qui sont tellement compromis par la corruption qu'une défaite signifierait pour eux de très graves ennuis. Ces gens sont prêts à tout — jusqu'à la violence — pour ne pas «perdre».

Tout cela donne à cette consultation présidentielle des airs franchement détestables. On y retrouve, comme ailleurs dans le monde mais encore plus qu'ailleurs, l'écœurement et le désarroi de la population devant les politiciens, ainsi que le cynisme manipulateur des élites.

Lorsqu'on en arrive à souhaiter la réélection d'un Boris Eltsine, ou encore la victoire de communistes non repentis pour consacrer l'alternance démocratique, c'est que les tristes paradoxes de la démocratie nous ont entraînés loin, fort loin, sur le chemin de la décadence du politique.

NOUVELLE SALLE D'ATTENTE POUR
L'HÔPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE...

Les Américains divisés sur l'avortement

Il y aura bientôt 20 ans que l'avortement a disparu du paysage politique au Québec. En 1976, peu après l'élection du Parti québécois, le ministre de la Justice Marc-André Bédard avait annoncé que le gouvernement ne poursuivrait plus le Dr Morgentaler. Et depuis cinq ans, il n'y a plus de loi fédérale sur l'avortement au Canada.

Aux États-Unis, la question continue à diviser les gens. Il y a 20 ans, le Parti républicain avait endossé la campagne visant à changer la Constitution américaine pour mettre fin officiellement à l'avortement. De congrès en congrès, la position du parti s'est clarifiée en faveur de la protection du fœtus et de l'élimination de tout appui, direct ou indirect, de l'État.

Actuellement, pendant la période tranquille entre la victoire de Bob Dole aux primaires et sa consécration comme candidat républicain, on constate la mobilisation des forces politiques au sein du parti, en préparation pour le congrès de San Diego en août. Il s'agit d'une bataille à hauts risques.

Les gouverneurs Pete Wilson de Californie, Christine Whitman du New Jersey, William Weld du Massachusetts et George Pataki de New York ont tous annoncé qu'ils s'opposaient à la position du parti, tandis que M. Dole y a réitéré son appui en nommant Henry Hyde, un fervent adversaire de l'avortement, à la présidence de la Commission sur la plateforme du parti.

Au cours de ce débat, on a porté une attention particulière aux interventions de Ralph Reed, le directeur de la Christian Coalition, l'organisation clé de la droite chrétienne. Samedi, *The New York Times* écrivait que M. Reed pourrait, à contrecœur, accepter des changements à la position sur l'avortement, interprétés par le journal comme une tolérance dans des cas exceptionnels de viol, d'inceste ou de danger pour la vie de la mère.



GRAHAM FRASER

Dimanche, M. Reed dénonçait le reportage comme erroné: il accepterait un compromis dans la loi, mais pas dans le programme. Il a même téléphoné au journal, après la première édition, pour expliquer qu'il faisait référence à une loi, pas à la Constitution.

La précision de sa correction et l'importance accordée à ses interventions (les deux textes ont été publiés à la une du journal et ont fait jaser sur les réseaux de télévision) révèlent la difficulté de la question et l'influence de M. Reed et de la Christian Coalition.

L'avortement touche un point sensible dans le Parti républicain entre la *liberta ires* — ceux qui ne veulent pas que le gouvernement intervienne dans la vie privée des citoyens — et les *moralistes* — ceux qui insistent pour que les États-Unis passent par une crise de valeurs.

Pour les premiers, c'est la question fiscale qui est la plus importante: moins de gouvernement, moins de taxes, moins d'interventions. Pour les autres, le gouvernement doit réinstaurer la discipline dans la vie des gens avec la prière dans les écoles, plus de rigueur dans le système judiciaire et la protection de la famille.

Jusqu'à maintenant, M. Dole a réussi à réunir les deux courants du parti contre l'opposition de Steve Forbes et Phil Gramm qui ont essayé de mobiliser l'aile libérale, et de Pat Buchanan qui s'est efforcé de soulever les moralistes.

Ralph Reed a joué un rôle clé

dans la victoire de M. Dole: il a convaincu ses partisans qu'un gagnant comme M. Dole vaudrait mieux qu'un pur et dur comme M. Buchanan. En Caroline du Sud, le très populaire gouverneur David Beasley, un chrétien *born-again*, a vigoureusement fait campagne pour M. Dole et contre M. Buchanan. Maintenant, M. Reed essaie de donner à M. Dole et à son parti un peu de flexibilité.

Ralph Reed est une figure importante dans le Parti républicain. Jeune — il a 34 ans —, charmant et articulé, il est devenu l'ambassadeur de la droite chrétienne. Son organisation a été fondée après la campagne présidentielle de l'évangéliste Pat Robertson en 1988.

Depuis, M. Reed travaille avec acharnement pour légitimer le rôle de la droite chrétienne sur la scène politique. Il a modéré sa rhétorique (au début, il comparait la tâche des militants chrétiens à celle des guérrilles), et il visite des associations juives pour les rassurer sur les visées de son organisation. (Ce qui n'est pas facile: son employeur, Pat Robertson, a écrit un livre qui répète les pires calomnies de l'antisémitisme classique.)

Avec 1,8 million de membres, la Christian Coalition est une force très significative dans le parti; M. Reed a été très astucieux de préserver l'importance politique de son organisation. Il utilise la menace aussi efficacement que l'assurance. Mais il a un sérieux problème avec la question de l'avortement. Car même si pour ses membres l'avortement signifie un meurtre, les sondages indiquent qu'une majorité de républicains — comme une majorité d'électeurs américains, d'ailleurs — croient qu'il est un droit pour les femmes.

Il y a un autre problème. En général, ce sont les partis au bord de la défaite qui se déchirent sur les questions de fond idéologiques. Les partis au seuil de la victoire, par contre, ont un réflexe naturel vers l'unité.

L E T T R E S

Du français
à la demande

Récemment, pour la première fois depuis fort longtemps, j'ai appelé le 411 à la rescousse: c'est une voix de robot qui m'a répondu: je ne m'en formalise guère, il faut être de son temps.

Ce sont les nouvelles technologies, mon vieux, il faut s'y faire. Mais voilà qu'on me demande de dire «français» si je veux qu'on me parle en français, et «english» si c'est plutôt de l'anglais que je veux: qu'il faut que je choisisse, que je fasse un geste pour demander du français, sinon je n'aurai rien...

Pourtant, il me semble que le robot-bonimenteur devrait plutôt, comme cela se pratique ailleurs, indiquer au client qui veut de l'anglais de faire le «1» ou de dire «english» ou ce qu'on voudra, mais laisser tranquille le client qui veut les choses en français.

Si le français est la langue commune du Québec, est-ce qu'il ne devrait pas aller de soi qu'un service comme le 411 soit en français à moins que l'utilisateur ne demande autre chose? Ce qui est bien différent d'une situation de bilinguisme où il faut choisir «une des deux langues».

Je trouve cela très civilisé qu'on offre de l'anglais à ceux qui en veulent, mais je ne veux pas me faire offrir le choix entre le français et l'anglais au Québec: si je ne demande rien, c'est en français que ça se passe, c'est tout.

J'ai racroché, plutôt que de dire des gros mots à une boîte vocale. Indigné, oui je l'étais, mais j'avais aussi besoin de ce foutu numéro du gars de la rue Bellerive à Saint-Mathias.

Alors j'ai rappelé, en essayant de ruser: j'ai voulu couper la parole à l'ectoplasme en disant dès l'abord le mot «français» qu'on me réclamait, de façon à faire l'économie de la suite du boniment... mais rien à faire, je me suis fait morigéner: «S'il vous plaît, attendez qu'on ait fini de vous exposer le choix qui s'offre à vous avant de répondre.»

J'ai rappelé. J'ai été patient, soumis, j'ai dit «français» quand il a fallu le dire. Mais j'eu eu honte. Il m'aurait pourtant semblé qu'il était révolu, ce temps, au Québec, où il fallait demander du français...

Léo-Paul Desaulniers
Montréal, 29 avril 1996L'impunité
des élites

Ces temps-ci, il y a l'affaire du sang contaminé, celle des documents disparus dans l'enquête sur ce qui s'est passé en Somalie, celle du fromage de lait cru, etc.

Ce qu'il y a de commun dans ces histoires, c'est qu'à la base de chacune d'elles, il y a des hauts fonctionnaires qui prennent des décisions de façon anonyme et opaque. On ne sait pas qui, ni pourquoi.

Ces personnes n'ont pas à se présenter sur la place publique et à

s'expliquer.

En tant que citoyen, j'en ai assez que des inconnus fassent des gaffes monumentales et s'en tirent impunément alors qu'à la moindre erreur, tout le système me tombe dessus pour me faire payer capital, intérêts et frais divers.

Ce qui est en jeu, c'est l'impunité des élites: si on peut montrer du doigt les personnes qui ont pris de mauvaises décisions dans certains cas, alors on pourra le faire dans d'autres cas.

Et comme tous les hauts fonctionnaires n'ont pas la conscience tranquille, il est normal qu'ils se serrent les coudes et fassent obstruction aux commissions d'enquête mises sur pied par les politiciens.

S'ils réussissent à les bloquer, cela veut dire qu'ils pourront continuer leurs manigances en toute impunité. Sinon, c'est la boîte de Pandore.

Je crois que la démocratie, c'est un processus (loin d'être achevé) par lequel la population prend le pouvoir.

La population doit prendre le pouvoir de ceux qui le détiennent. Une population maintenue dans l'ignorance ne peut prendre ni exercer le pouvoir.

La population doit donc appuyer les politiciens élus contre les bureaucrates afin que le chat sorte du sac et que soient détrônés les roitelets qui se croient tout permis dans certains secteurs de l'administration publique.

Serge Grenier
Stanstead, 29 avril 1996

À P R O P O S

...du stress chez les baby-boomers

Les personnes de la génération du *baby-boom* (entre 28 et 44 ans en 1992) représentent plus de 40 % de la population adulte. Par conséquent, elles exercent une forte incidence sur les tendances sociales, économiques et culturelles. Elles constituent un groupe très instruit, et leurs ménages disposent du revenu moyen le plus élevé, principalement parce que plus de 60 % d'entre eux forment une famille à deux soutiens. Pourtant, près de 60 % ont des enfants de moins de 15 ans. Malgré leur afflux spectaculaire dans la population active, les femmes conservent la responsabilité première de la vie familiale. Elles demeurent les premières à s'occuper des enfants, des personnes ayant une incapacité et des parents âgés, à

préparer les repas et à faire la lessive. Afin d'assumer leur lourde charge de travail, bon nombre de femmes réduisent le temps consacré à un travail rémunéré.

Les parents, et particulièrement les mères, peuvent faire état d'un plus grand stress parce que leurs activités, y compris leur temps libre, sont souvent multifonctionnelles. En préparant les repas, en mangeant ou en regardant la télévision, ils s'occupent également de leurs enfants. Bien qu'elles soient difficiles à mesurer, les activités secondaires représentent, pour les parents, une composante importante du travail ménager.

L'emploi du temps des Canadiens, Statistique Canada, décembre 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSPAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Contingement en soins infirmiers

Les femmes durement touchées

N'est-il pas dangereux, d'un point de vue démocratique, de fixer le nombre de places disponibles selon le seul critère des besoins du marché du travail?

SUZANNE BRUNET
MAUREEN DENNIE
MADELEINE FERLAND
LAURENCE PEDNAULT
DENISE TRUDEAU

Comité femmes de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec

vront leurs études à l'université, deviendront aides en recherche clinique, feront de l'aide internationale, etc.

Les enseignantes en soins infirmiers constituent de loin la concentration la plus forte de femmes dans un programme au cégep; elles sont 1100 professeures dans le réseau, ce qui représente 7,25 % de l'ensemble du personnel enseignant. Parmi les 40 % que forment les femmes enseignantes au collégial, elles en représentent à elles seules 17 %.

On ne mesure malheureusement pas les conséquences du contingentement en soins infirmiers sur le travail des femmes. Au cégep, en fait, seules des enseignantes seront touchées: les emplois de 300 professeures seront abolis (sans compter ceux de biologie, psychologie et sociologie du programme, qu'on suppose être majoritairement occupés par des femmes, puisqu'elles sont généralement les dernières à avoir été embauchées au cégep). De nombreuses femmes intéressées par la profession devront y renoncer.

Paradoxalement, la profession d'infirmière généraliste sera déqualifiée au profit de quelques infirmières bachelières si la formation initiale doit dorénavant se faire à l'université. De plus, beaucoup moins de femmes auront accès à l'université en raison de leurs revenus, lieu de résidence et situation personnelle (185 infirmières sortent actuellement du programme universitaire en sciences infirmières). La solution, pour ces dernières, sera-t-elle de limiter leurs aspirations à la formation d'infirmière auxiliaire dispensée au secondaire? Selon ce scénario, le salaire des femmes suivra à la baisse. Et s'il en résultait une pénurie d'infirmières en raison de la rareté des inscriptions universitaires?

Pourquoi procéder à ces changements?

La première raison invoquée est le surplus de main-d'œuvre. Or, les données à ce propos sont actuellement inconnues et les chiffres qui sont avancés ne tiennent pas compte du virage ambulatoire ni de l'ouverture possible d'autres champs d'intervention pour les futures diplômées: centres d'accueil, résidences pour personnes âgées, pratique communautaire, etc. De toute manière, si la demande de main-d'œuvre doit être un critère dans l'offre de formation, il faut refuser qu'il en devienne l'élément déterminant. L'ampleur et la nouveauté de la restructuration du réseau de la santé nous invitent plutôt à la prudence. Une décision mauvaise ou prématurée peut entraîner le gaspillage d'une expertise précieuse, exiger des efforts plus lourds et coûteux dans la modification du programme et priver la population malade de services

dont elle aurait eu besoin.

N'est-il pas dangereux, d'un point de vue démocratique, de fixer le nombre de places disponibles selon le seul critère des besoins du marché du travail? Comme si la diminution du nombre des diplômés pouvait représenter la solution au problème de l'emploi. À ce chapitre, on peut apprécier l'utilisation inégale de certains arguments selon le type d'emplois en cause. Ainsi en est-il de la profession d'infirmière même si c'est le système de santé qui est ici visé. On allègue par exemple l'importance de la précarité dans les postes d'infirmières, alors que la tendance à la précarité se retrouve malheureusement dans tous les secteurs d'emplois. De plus, on donne aux jeunes la possibilité d'étudier dans plusieurs domaines qui offrent peu d'emplois. Pourquoi retirer cette chance aux étudiantes qui désirent devenir infirmières?

La valeur de la formation

L'accès des filles aux études supérieures s'est opéré de façon très différenciée selon les secteurs de formation. L'on comprendra que, pour toutes sortes de raisons à caractère anthropologique et sociologique, les femmes ont beaucoup investi dans les disciplines liées à la santé, à l'éducation et à la nutrition. D'ailleurs, les femmes luttent depuis longtemps pour faire reconnaître la valeur de la formation, des qualités et des compétences exigées pour occuper des fonctions traditionnellement occupées par les hommes. Selon cette lecture, il va sans dire que la menace de fermeture des programmes de soins infirmiers annonce un recul inacceptable. Événement à mettre en lien avec la menace de fermeture d'un autre programme collégial à prédominance féminine: les techniques de gestion de bureau.

Quand on sait que ce sont déjà très majoritairement les femmes qui prennent soin de leurs parents malades, on ne peut accepter que le personnel féminin qualifié en techniques de la santé se voie retirer le terrain de la responsabilité et de la reconnaissance sociale.

La seconde raison invoquée pour contingerer le programme est son caractère caduc face au virage ambulatoire. Rappelons à ce propos que le programme a été révisé en 1988 et évalué en 1992 par l'ex-Conseil des collèges. La réflexion sur la dimension communautaire et des soins à domicile ne date pas du virage ambulatoire; elle était déjà considérée dans une certaine mesure à ce moment. Cependant, on reconnaît la pertinence de réviser le programme prochainement, tout en sachant que la formation clinique

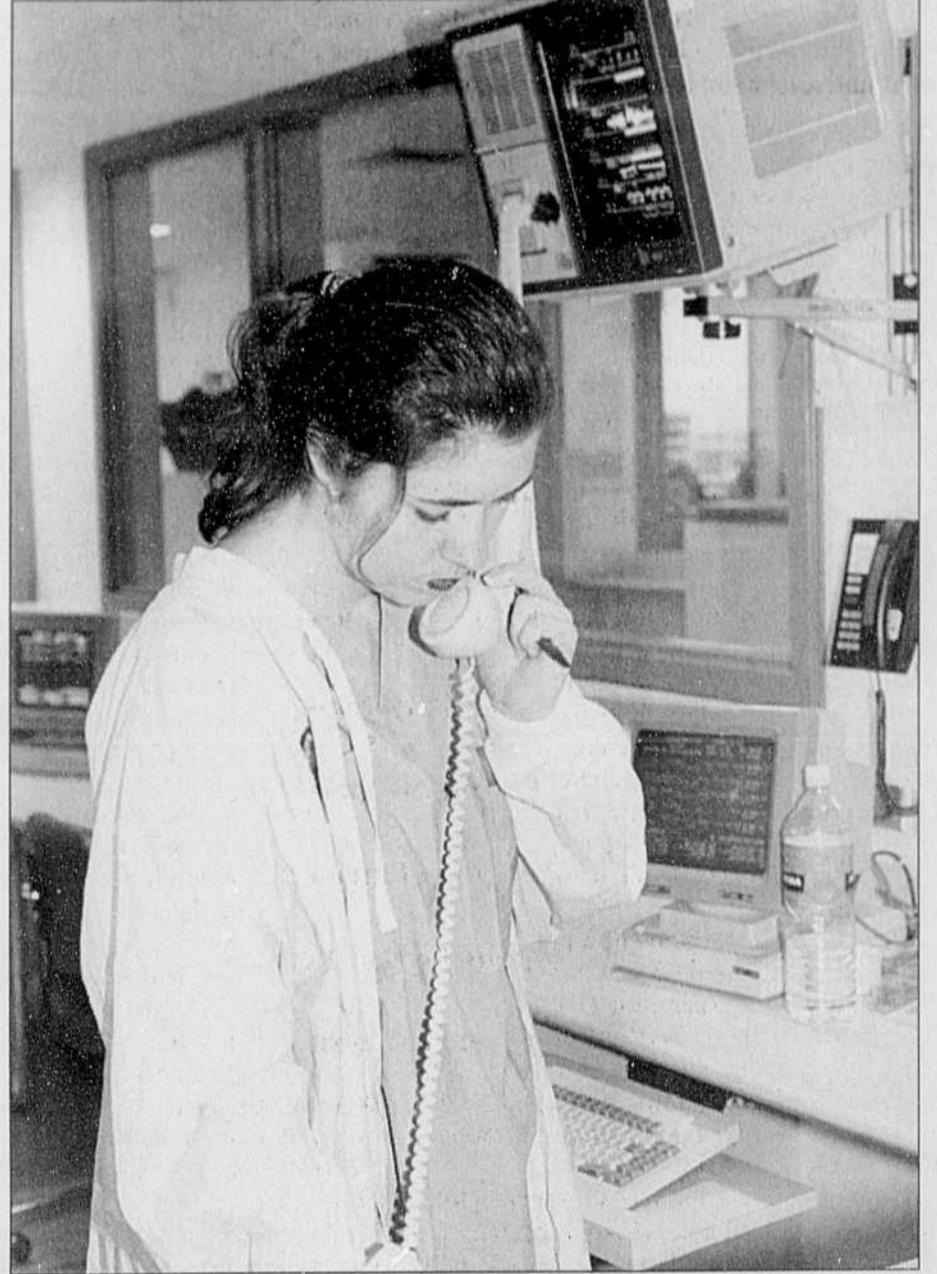


PHOTO JACQUES GRENIER

demeurera appropriée pour acquérir la maîtrise d'une grande variété d'actes professionnels incluant ceux qui sont reliés aux soins à domicile. D'ailleurs, les professeures, qui ont toujours suivi de près l'évolution du marché du travail, n'attendaient que l'accord du ministère pour procéder. Cette idée n'a pas reçu d'écho au MEQ.

Les études préliminaires sur les transformations dans le secteur d'emploi de la santé ne sont pas encore achevées. Le bon sens serait d'opter pour procéder rapidement à la modification du programme avec les enseignantes concernées à

partir des données sur le virage ambulatoire. En attendant, il y a lieu de poursuivre la formation actuelle dont on n'a pas à douter de l'excellence. Cela, pour ne pas décourager les étudiantes à poursuivre les études qu'elles ont entreprises et ne pas faire tomber la valeur de leur diplôme. C'est aussi pour donner la chance, à celles qui le désirent, d'étudier et de trouver un emploi «insoupponné». C'est finalement pour que notre société continue de faire le choix de la santé publique, impliquant la protection des services de santé et la reconnaissance sociale des gens qui y travaillent.

La hiérarchisation des universités

L'avenir de notre société ne passe pas par la concentration de la richesse et du savoir, mais par leur redistribution

LUCIA FERRETTI

Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

La mesure que l'argent se fait rare, de vieux instincts prédateurs refont surface. Y compris dans le monde universitaire, où la violence, pour être feutrée, n'est pas moins vive. En témoigne le débat en cours sur la hiérarchisation des établissements.

Ce débat s'impose. Mais nous ne devons surtout pas le laisser tenir seulement par les grosses universités. Celles-ci l'ont lancé depuis six ou sept ans parce qu'elles espèrent que le cantonnement de certains établissements dans des programmes de premier cycle aurait pour effet de dégager à leur usage une part plus grande des ressources publiques en contraction, leur permettant ainsi de conserver leur place menacée dans le marché mondial et très concurrentiel de la production de connaissances.

En fait, comme d'autres l'ont déjà souligné, rien ne prouve (les universités ne peuvent rien citer à l'appui) que la restructuration qu'elles souhaitent du monde universitaire augmente la qualité de l'enseignement, la pertinence de la recherche et l'innovation dans la pensée.

Nos grosses universités parlent comme des entreprises. Cette rationalisation qu'elles appellent de l'effort public à leur propre bénéfice, cette concentration des richesses nationales à leur usage, elles les justifient, lorsqu'elles en prennent la peine, en prétendant que de leur succès dépend le développement scientifique, et donc économique, de la société tout entière; bref sa prospérité.

Or, 15 ans de cette médecine néolibérale en faveur de l'entreprise a conduit à l'appauvrissement généralisé que l'on constate aujourd'hui, à l'accroissement des écarts de revenus entre les citoyens, à l'accroissement aussi des disparités entre les régions. Il ne faudrait pas qu'on s'aperçoive un jour, mais bien tard, que la consécration internationale de la recherche québécoise dans un petit nombre de créneaux très spécialisés développés dans les universités des grands centres s'est payée au prix fort de l'appauvrissement culturel et scientifique de l'ensemble de la société.

À l'UQAT, nous savons que notre vocation réside avant tout dans l'enseignement de pre-



Nous manquons de bacheliers, mais nous exportons approximativement la moitié des titulaires de Ph. D. chaque année, à grands frais, faute d'une structure de R-D qui puisse les accueillir.

mier cycle. En fait, nous croyons que cela vaut pour toutes les universités québécoises. Après tout, 81 % des étudiants de l'Université Laval, 78 % de ceux de l'Université de Montréal et 76 % de ceux de McGill étudient au premier cycle (*Indicateurs de l'activité universitaire*, gouvernement du Québec, 1994).

Le taux de scolarisation des Québécois francophones traîne encore derrière celui de leurs concitoyens anglophones et allophones (15 % des francophones de 25 à 39 ans détiennent un grade universitaire en 1991 contre 25 % des anglophones et 23 % des «autres» — *Indicateurs de la langue du travail au Québec*, gouvernement du Québec, 1994). Notre société manque de bacheliers. Mais elle exporte par contre ce qu'on peut estimer approximativement comme la moitié des titulaires de Ph. D. qu'elle produit chaque année à grands frais, faute d'une structure de R-D qui puisse déjà

les accueillir. Sachons donc préparer le terrain qui évitera un tel gaspillage. Ayons la patience d'y aller progressivement.

Des modifications s'imposent: une rationalisation des programmes, principalement aux cycles supérieurs, qui dégage suffisamment d'économies pour qu'un éventail ciblé, certes, mais varié, de programmes professionnels et généraux de premier cycle puissent être offerts dans toutes les régions; et deuxièmement, un transfert d'une plus grande partie du financement universitaire vers le premier cycle. Les jeunes ont droit à tous les avènements.

Au moment où quelques analystes (*L'Université entre la gestion du passé et l'invention de l'avenir*, Camille Limoges, 1995) pressent les universités de mieux remplir leur mission de recherche en impliquant dès l'origine de tout projet l'ensemble des acteurs sociaux intéressés aux résultats, aussi bien dans la définition

du problème et sa construction théorique que dans la conduite des travaux, l'UQAT sait aussi que cette contextualisation croissante des activités de recherche exige la proximité des acteurs.

En ce sens, ce qui se passe aujourd'hui confirme la validité des intuitions qui, il y a près de 30 ans, ont donné naissance au modèle universitaire québécois. Les universités en région, dont le corps professoral se compare de plus en plus nettement à celui des universités des grands centres, doivent conserver la possibilité de dispenser des programmes des cycles supérieurs et de pratiquer des activités de recherche interdisciplinaires dans des thématiques larges correspondant aux caractéristiques de leurs régions. Le Québec est une petite société, dont l'apport à l'effort mondial de production de connaissances reste modeste. Ce n'est pas par une stratégie individualiste de quelques universités que le Québec risque de s'en tirer mieux, mais plutôt par un effort coordonné de l'ensemble du réseau universitaire, qui sache miser sur les forces complémentaires de chacun des établissements encouragés à développer des créneaux différenciés, spécifiques et bien ancrés dans leur milieu d'appartenance.

Mais pour qu'un tel plan collectif réussisse, il faut que les organismes statutaires (CREPUQ, comités de programmes, fonds de recherche) fassent une place aux représentants des universités en région, qu'ils soutiennent avec un réel enthousiasme les chercheurs et les équipes de chercheurs œuvrant dans les créneaux retenus par ces établissements. L'avenir de notre société, l'UQAT et chacun de ses artisans le pensent profondément, ne passe pas par la concentration de la richesse et du savoir, mais plutôt par leur redistribution.

C'est en persévérant dans nos grands choix collectifs des 30 dernières années, qui commencent enfin à donner leurs fruits mûrs, que nous comblerons nos retards de scolarisation, que nous développerons une recherche ancrée dans le contexte actuel et à venir et que nous hausserons le niveau collectif de nos aspirations intellectuelles et scientifiques.

Ainsi nous préparerons-nous une société qui sache assurer à ses membres la dose la plus large possible de liberté, de prospérité, de sécurité et de maîtrise de leur propre destin compatible avec un partage équitable de ces quatre richesses. Ce qu'on appelle une société démocratique et avancée. À sa mesure, l'UQAT sait qu'elle est là pour y contribuer.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louise Leduc, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyne Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commiss), La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Rueland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyne Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (responsables de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briens (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Laflour, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

TRIBUNAL

6626 dossiers ont été traités par la voie du programme de traitement non judiciaire

SUITE DE LA PAGE 1

M. Chrétien n'aurait toutefois pas eu à se présenter en personne devant le tribunal, où il aurait été représenté par un avocat. Mais en après-midi, la question a perdu de sa pertinence lorsque M. Bégin a mis fin à l'affaire.

Le procureur général du Québec a expliqué sa décision par une série de facteurs. Il observe notamment que tout individu qui aurait fait le même geste aurait échappé aux poursuites criminelles. M. Bégin soutient que dans un cas similaire, le substitut du procureur général aurait appliqué le «programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes».

En vertu de ce programme, qui peut être appliqué lorsqu'un individu est accusé pour une faute mineure, le substitut du procureur général peut, à sa discrétion, renoncer à entamer une poursuite et simplement avertir le prévenu de ne plus recommencer.

Selon le directeur des affaires criminelles du ministère de la Justice du Québec, M. Paul Monty, quelque 6626 dossiers ont été traités par la voie du programme de traitement non judiciaire en 1995. Ce recours n'est plus exceptionnel.

Il sort plutôt de l'ordinaire, cependant, que le procureur général arrête les procédures. Cela survient environ une dizaine de fois par année. Il s'agit d'un pouvoir dis-

crétionnaire du ministre de la Justice, qui est toutefois généralement exercé par le sous-ministre.

M. Monty croit que si M. Bégin a voulu lui-même faire part de l'arrêt des procédures c'est que le premier ministre du Canada était en cause.

Le fait que M. Clennett ait lui-même renoncé à porter plainte a également influencé la décision du ministre, de même que «la nature de l'incident, les circonstances particulières de l'infraction, les conséquences pour la personne accusée et l'improbabilité de récidive».

«À cause du caractère exceptionnel et médiatisé de cette affaire, a précisé hier M. Bégin, le ministre public du Québec «avait déjà étudié les faits pertinents au dossier et avait décidé de ne pas entamer de poursuite au motif qu'elle était alors jugée inopportune».

M. Bégin a lu une déclaration aux journalistes pour annoncer sa décision et s'est refusé à tout commentaire. Il dit avoir simplement suivi la recommandation du substitut du procureur général à Hull, M. Georges Benoit, qui suit l'affaire depuis le début.

À Ottawa, le bureau du premier ministre s'est refusé à tout commentaire sur cette affaire.

Rappelons que le 15 février dernier, M. Chrétien s'était rendu au parc Jacques-Cartier de Hull où il devait participer à une fête à l'occasion du Jour du drapeau canadien. L'allocation du premier ministre avait été perturbée par un groupe de bruyants manifestants opposés au projet fédéral de réforme de l'assurance-chômage.

À sa descente de l'estrade, encadré de policiers et de gardes du corps, M. Chrétien s'était soudainement trouvé face à l'un des protestataires — Bill Clennett —, qu'il avait saisi par le cou et la mâchoire et projeté vers ses gardes du corps. Dans l'échauffourée, M. Clennett avait subi le bris d'une couronne dentaire.

Plus tard, le premier ministre devait expliquer que les manifestants bousculaient des enfants pour s'approcher de lui et qu'il avait «tassé» Clennett qui lui bloquait le passage.

Ce dernier avait toutefois renoncé à tenter une poursuite, alléguant qu'il revenait au gouvernement et à la police de «prendre leurs responsabilités». Depuis, la Gendarmerie royale lui a proposé un dédommagement de 560 \$ pour frais de dentiste. Hier, il a indiqué qu'il approuvait la démarche de Ken Russell, mais n'a pas voulu faire part de la teneur de son témoignage devant le juge.

Quant à M. Russell, qui habite à Moncton, il a expliqué qu'il était venu à Hull avec un billet d'autobus aller simple et qu'il n'avait que 7 \$ en poche. Bien que n'étant pas directement concerné par l'incident, il avait décidé d'en faire un exemple. «Nous avons des droits et des libertés dans ce pays et la loi doit prévaloir», a-t-il commenté.

Si M. Chrétien avait été reconnu coupable de voies de fait, il aurait été passible d'une amende maximale de 2000 \$ et de six mois d'emprisonnement.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

«Ce ne sera pas un débat politique à la cour. Ce sera un débat strictement juridique», a fait valoir M. Chrétien, qui a toutefois indiqué que son gouvernement n'avait pas encore pris la décision d'intervenir dans le recours intenté par Me Bertrand.

Pour sa part, Lucien Bouchard n'a pas voulu préciser les options qui s'offraient à lui. «Il existe plusieurs possibilités», a-t-il dit laconiquement.

La semaine dernière, le premier ministre québécois a brandi le spectre d'élections anticipées si le fédéral s'avisait de tenter de modifier, à son avantage et aux dépens du «droit sacré» des Québécois à décider eux-mêmes de leur avenir, les règles du jeu d'un troisième référendum.

D'autre part, à Ottawa, la crainte d'un ressac de l'opinion québécoise contre ce qui pourrait être perçu comme une entrave à sa liberté de choix a encore retenu l'attention. Mais pendant que le ministre de la Justice Allan Rock convenait que le «danger» était réel, son collègue des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a préféré faire valoir que le moment était propice pour ce genre de démarche.

«Est-il préférable d'examiner tout cela maintenant, tranquillement, ou d'être plongés dans la confusion deux semaines avant un autre référendum?», a demandé M. Dion.

Le gouvernement fédéral a par ailleurs continué de s'en remettre à son mot d'ordre, à savoir que le Québec qui lui force en quelque sorte la main en s'appuyant sur de fausses prémisses. «Le Québec soutient que ni la Constitution ni les tribunaux n'ont quoi que ce soit à voir avec l'accession du Québec à l'indépendance. C'est profondément faux. C'est faux en principe, et c'est faux en droit», a déclaré M. Rock.

Aux Communes, le Bloc québécois a dénoncé l'attitude d'Ottawa, la qualifiant de «chantage». Ottawa soutient que «si Québec insiste pour défendre le droit fondamental [des Québécois à décider eux-mêmes de leur avenir], il va s'en mêler. Comment, on ne le sait pas, pourquoi, on ne le sait pas, mais il lie les deux événements. En français, on appelle ça du chantage», a dit le chef du BQ, Michel Gauthier. Et au Bloc, qui rappelle que le fédéral a participé de plein gré aux référendums de 1980 et 1995, les ministres Dion et Rock ont répliqué que, quoi qu'on en dise, ces scrutins n'avaient qu'une portée consultative.

Le premier ministre Chrétien a par ailleurs réfuté les allégations voulant que son gouvernement ait orchestré un «coup monté» en accordant des milliers de certificats de citoyenneté à la veille du référendum du 30 octobre dernier.

Selon les informations révélées samedi par La Presse, des moyens extraordinaires avaient été mis en place, l'automne dernier, pour accélérer le rythme d'attribution des certificats de citoyenneté aux immigrants. «Il n'y a pas de coup monté, s'est défendu M. Chrétien. Les immigrants voulaient voter [...] Ils ont reçu leur certificat.» M. Bouchard a eu vite fait de dénoncer cette opération citoyenneté, estimant que cela «jetait une ombre sur la façon dont le gouvernement fédéral considère l'accession à un droit aussi fondamental». «On ne peut pas jouer avec ça», a-t-il tranché.

La matinée avait pourtant bien commencé pour les deux premiers ministres, réunis sur la même tribune en compagnie du maire Pierre Bourque pour accueillir le Secrétariat permanent de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique.

Ce Secrétariat, qui emploiera une trentaine de personnes à Montréal, aura pour mission d'assurer la préservation et la conservation de la diversité de la planète (végétale et animale). «C'est d'une très grande importance, s'est réjoui le maire Bourque. Partout dans le monde quand on va parler de biodiversité, des espèces menacées et des écosystèmes, on va parler de Montréal.»

M. Bouchard et M. Chrétien ne tarissaient pas d'éloges à l'égard de Pierre Bourque, présenté comme l'un des principaux responsables de l'implantation du Secrétariat à Montréal.

C'est en novembre dernier, en Indonésie, que la métropole avait été choisie par l'ONU pour accueillir le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, coiffant au fil d'arrivée les villes de Genève (Suisse), Madrid (Espagne) et Nairobi (Kenya). La création du Secrétariat faisait suite au Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992.

Le Secrétariat sera la deuxième organisation internationale gouvernementale en importance à Montréal, après l'Organisation de l'aviation civile internationale.

«Il y a une chose que nous partageons, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, c'est un engagement inconditionnel envers la cause de l'environnement», a affirmé Lucien Bouchard, qui se réjouissait de l'implantation du Secrétariat «au Québec».

Le synode



PHOTO JACQUES NADEAU

ROGER Vaillancourt a sonné la cloche manuellement hier à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à l'occasion du synode montréalais. À 15h30, toutes les cloches sonnaient en même temps dans la région de Montréal.

Signalisation inadéquate

Québec (PC) — Le ministère des Transports a tenté de pallier par la signalisation la géométrie imparfaite de l'autoroute 40, à Trois-Rivières-Ouest. Cette signalisation était si inadéquate, voire erronée, que, quelques jours après l'accident ayant causé la mort de quatre policiers, plusieurs changements importants y étaient apportés. C'est en substance l'opinion de

M. Karsten Baass, le troisième témoin expert de la défense au procès du policier Marc Saint-Germain. Professeur en génie civil à l'École polytechnique, M. Baass a été admis comme expert en géométrie et tracé de route ainsi qu'en signalisation et sécurité routière. En situation de fin d'autoroute, la courbe devrait commencer avant le viaduc, a indiqué l'expert.

VIDÉOTRON

SUITE DE LA PAGE 1

scénarios alternatifs qui leur sont proposés lorsqu'ils écoutent leurs téléromans; ils boudent tout autant les images différentes ou les statistiques sportives offertes lors de certains matchs de hockey ou de baseball. Ils ne s'intéressent pas aux questions additionnelles posées lors des jeu-questionnaires, pas plus qu'ils ne recourent aux informations interactives proposées au bulletin de 18h de TVA.

Vidéotron n'a pas voulu, hier, s'engager dans la voie des montants investis. Mais l'entreprise reconnaît que «la production de ces émissions peut être coûteuse». Une émission sportive offerte en mode interactif coûte environ 20 % de plus que son coût normal, un téléroman beaucoup plus car il faut tourner plusieurs scénarios. Vidéotron offre présentement une quinzaine d'émissions en mode interactif, la plupart sur le réseau TVA.

Pour Michel Cartier, professeur à l'UQAM et expert sur le développement des autoroutes de l'information, un regard du côté des États-Unis explique certaines choses. «Depuis deux ans, dit-il, il y a eu 40 projets de télé interactive dans 28 villes américaines et aucun n'a marché. Non pas pour des raisons techniques mais simplement en raison d'une méconnaissance des besoins de l'utilisateur.»

Ces projets étaient divers. Certains permettaient au consommateur d'acheter à distance, d'autres de choisir des films, ou encore d'obtenir des informations sportives ou météorologiques.

Aujourd'hui, Vidéotron tire ses propres leçons et conclut que l'avenir réside dans l'utilisation de l'ordinateur bien plus que dans celui de la télé interactive. (Les Américains vendront des micro-ordinateurs dans quelques années avec accès à une tonne de services, dont Internet, pour moins de 300 \$).

S'il retire la télé interactive, mise sur pied par Sylvie Lalonde, aujourd'hui responsable du consortium UBI, Vidéotron ne renonce pas aux autres services offerts par Vidéoway. En effet, s'il boude la télé interactive, le téléspectateur aime bien certains autres services accessibles sur Vidéoway, notamment les jeux (surtout entre 17h30 et 18h, surtout les personnes âgées, surtout les quilles et le golf), la météo, les résultats de Loto Québec et les derniers résultats sportifs. «C'est ce genre de services que les gens veulent», résume le porte-parole de Vidéotron.

Le retrait de la télé interactive, le premier juin, survient dans un contexte difficile pour Vidéotron, qui tente de conclure une importante transaction avec CF Cable, à laquelle participent Télévision Quatre Saisons et Télé-Métropole, mais que bloque Cogeco.

Il survient également au moment où se tiennent des audiences à Hull, devant le CRTC, qui se solderont par l'octroi de nouvelles licences de diffusion. Chaque ajout de chaînes améliore le service, reconnaît Vidéotron, mais alourdit sensiblement la gestion des redevances au cablodistributeur. Dans ce contexte, mieux valait en finir avec la malheureuse expérience de la télé interactive.

À Vidéotron, on rappelle également que dès le 27 août prochain, quatre nouveaux espaces devront être trouvés, lorsqu'entreront en ondes trois nouvelles chaînes de télé payante de langue française, et d'un canal de promotion de ces films payants. Il fallait, dit Vidéotron, libérer des espaces. Ce sera fait avec la disparition de l'encombrante télé interactive.

Enfin, CF Cable vient de rendre les services de Vidéoway accessibles à ses abonnés, mais n'a manifesté aucun regret de voir partir la télé interactive.

Le portrait du Canadien

Ottawa (PC) — Ils veulent savoir où vous habitez, où vous êtes né, si vous faites partie d'une «minorité visible», si vous avez fréquenté l'université ou si vous travaillez. Et comme si ce n'était pas assez, ils veulent aussi savoir, pour la première fois, qui s'occupe de la cour, de la popote ou des enfants, et qui prend soin des parents âgés. Statistique Canada a commencé hier la distribution de ses questionnaires dans plus de 11 millions de foyers et 280 000 fermes du pays, afin de dresser le portrait le plus juste possible du Canadien actuel.

Après des années de pressions exercées par des groupes de femmes, on demandera aussi aux Canadiens combien de temps ils consacrent à des activités non rémunérées, ce qui pourrait influencer des dossiers comme les garderies ou les politiques en matière de santé.

On demande rarement, en effet, ce que pensent les gens qui entrent dans la catégorie «sans travail» mais qui s'occupent, en fait, d'enfants ou de parents, plaident certains.

BILINGUISME

L'objectif de garder un visage français au Québec était reconduit en 1993 par le gouvernement libéral

SUITE DE LA PAGE 1

conseil était cependant d'avis que «les autres compagnies», y compris les franchisés, devaient «assumer une responsabilité primordiale dans le visage français du Québec. Leur rôle y est prépondérant et s'exerce sur l'ensemble du territoire».

Le conseil ajoutait que «la société québécoise doit continuer d'exiger de ces compagnies un engagement particulier à la promotion du visage français».

Fin avril, c'est au tour du Parti libéral du Québec de se prononcer en conseil général en adoptant une résolution qui approuvait l'emploi d'autres langues si l'application de la loi était «dans le souci de conservation et de promotion du visage français du Québec». Il s'agissait de «favoriser sans l'imposer le maintien de l'affichage unilingue français», précisait la résolution. Le conseil général suggérait que des «paramètres» limitent le recours au bilinguisme par les grandes entreprises de 50 employés et plus.

Des dimensions stratégiques coloraient peut-être l'attitude libérale. Il reste toutefois utile de rappeler sous quelle représentation les libéraux avaient, à l'époque, fait assez largement accepter ce retour à un bilinguisme contrôlé.

Le gouvernement, finalement, ne retint pas ces suggestions car elles étaient, paraît-il, inapplicables. La perspective de devoir distinguer entre les entreprises quant à leur statut légal ou le nombre d'employés annonçait un cauchemar dans l'application au jour le jour.

À la place, le gouvernement disait s'en remettre au «bon jugement» des entreprises. Le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, prédisait même que «les grands commerces de Montréal ne retourneront pas à l'affichage bilingue». Il promettait de demander aux membres du CPQ «d'être très prudents afin qu'ils ne fassent pas de gestes inutilement provocants» pour les francophones.

Le 6 mai 1993, lors de la présentation du projet de loi, M. Ryan disait que «l'expérience des 15 dernières années a eu un effet éducatif très important» et se disait «convaincu que ces entreprises pourront faire les nuances qui leur permettront de constater que dans beaucoup d'endroits la justification pour un affichage bilingue est plutôt limitée». «On aura une image très proche de la réalité du Québec», ajoutait-il. La collaboration des entreprises, «au lieu d'être obtenue à coups de diktats législatifs, sera plutôt sur une base de respect mutuel».

Deux ans après l'entrée en vigueur de la loi le 22 décembre 1993, Jacques Maurais et Daniel Monnier ont analysé en 1995, pour le Conseil de la langue française, quelque 26 000 messages commerciaux recensés à la vitrine de 3000 commerces de Montréal. Ils ont constaté, l'automne dernier, que le français est présent dans l'affichage de 95 % des commerces et dans 87 % des messages. 70 % des messages sont unilingues français. L'anglais, à l'opposé, n'est présent que dans 15 % des messages mais à la devanture de 45 % des commerces. Seuls 8 % des messages sont unilingues anglais. Les auteurs de

l'étude observent que les commerçants se sont peu prévalus de l'ouverture au bilinguisme avec nette prédominance du français offerte par la loi 86, puisque cette formule ne correspond qu'à moins de 1 % de l'affichage total.

Cependant, 42 % des commerces contreviennent à la loi. Maurais et Monnier notent toutefois que «les assouplissements apportés par la loi 86 ont peu d'impact sur le nombre de commerces non conformes. En effet ajoutent-ils, «les commerces en infraction le sont autant par rapport aux dispositions de la loi 86 que par rapport aux anciennes dispositions». Les messages dérogatoires sont principalement écrits uniquement en anglais.

Les auteurs ne sont pas dupes. Compte tenu de la durée de vie des affiches, écrivent-ils, il n'est pas étonnant que l'unilinguisme français soit aussi fort. «Reste à savoir si cette prépondérance se conservera lorsque les commerçants devront remplacer leur enseigne», écrivent-ils.

On pourrait ajouter que des anglophones de Montréal ont préféré ne pas changer leur affichage tant qu'ils étaient sous la menace du Parti québécois d'abroger la loi 86. Cette menace n'a été que partiellement levée par le PQ qui demande une évaluation annuelle de la situation et annonce que si le visage français de Montréal se détériore, il pourrait revenir aux mesures coercitives.

Quand des anglophones manifestent au centre Fairview pour voir de l'anglais sur les affiches de Sears et Eaton en réclamant l'application de la loi 86, ils se trom-

pent, donc. La loi 86 avait pour but de permettre à des personnes physiques d'utiliser leur langue dans leurs affiches, si l'on se fie aux argumentations utilisées par les libéraux.

La loi ne consacrait pas le droit du consommateur à voir sa langue à la devanture des commerces. En sus, l'objectif de garder un visage français au Québec, reconstruit légitime par la Cour suprême du Canada en 1988, était reconduit en 1993 par le gouvernement libéral.

Il est compréhensible, toutefois, que des anglophones aient compris la loi 86 autrement. Les libéraux, malgré tout ce qui précède, n'ont pas toujours été limpides dans leurs intentions. Marqués par leur défaite dans quatre circonscriptions de Montréal en 1989 à cause de la question linguistique, il leur importait aussi de reconquérir cet électoral.

En outre, comme le soulignait dans *Le Devoir*, en juin 1993, un groupe d'universitaires réputés, le débat n'avait pas été fait sur un nouveau «pacte linguistique» entre la majorité de langue française et la minorité anglophone. La loi 86 a été débattue selon les techniques les plus modernes de gestion de crise qu'on enseigne à Harvard. Point comme un nouveau contrat social.

«Par le projet de loi 86, écrivait le Groupe de réflexion sur les institutions et la citoyenneté, le gouvernement libéral consent en définitive à faire de la Charte de la langue française une loi d'application des droits linguistiques contenus dans des lois constitutionnelles canadiennes, telles qu'interprétées par la Cour suprême du Canada.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559